

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 4725 - MERCREDI 3 AVRIL 2024

COOPÉRATION

Denis Sassou N'Guesso en visite officielle en Azerbaïdjan

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, effectue une visite officielle du 3 au 5 avril en République d'Azerbaïdjan où il aura des

entretiens avec son homologue azerbaïdjanais, Ilham Aliyev. Ces entretiens de haut niveau marqueront le rapprochement entre Brazzaville et Ba-

kou. Le chef de l'Etat congolais échangera également avec le Premier ministre azerbaïdjanais, Ali Asadov, et d'autres autorités de ce pays.

CHAMPIONNAT NATIONAL LIGUE 1

AC Léopards, AS Otohô et Interclub se surveillent



AC Léopards de Dolisie



AS Otohô

Les clubs AC Léopards de Dolisie, AS Otohô et Interclub sont déterminés à poursuivre la bataille à l'issue de la 17^e journée du championnat national Ligue 1 de football. Les fauves du Niari sont à la tête de la compétition avec 33 points suivis d'Otohô 31 points et d'Interclub 30 points.

Page 15

Éditorial

Encore une concertation !

Page 2

CONSEIL CONSULTATIF DES PERSONNES VIVANT AVEC HANDICAP

Des conseillers demandent le départ de Jean de Dieu Goma

Les membres de la Plateforme des organisations des personnes handicapées du Congo (Pophac) ont exigé, le 1^{er} avril, à Brazzaville au cours d'une assemblée générale, le départ du secrétaire exécutif permanent du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, Jean de Dieu Goma. « Nous voulons soit sa démission immédiate, soit l'assemblée générale », a lancé le coordonnateur adjoint de la Pophac, Herman Koyo.

Page 16



Le présidium/Adiac

MARCHE PIÉTONNE

La Traversée du Mayombe prévue pour mai



Les participants à la conférence de presse/Adiac

La quatrième édition du challenge sportif, sanitaire, humanitaire et touristique dénommé « La Traversée du

Mayombe » aura lieu du 18 au 24 mai entre Pointe-Noire et Brazzaville. Les organisateurs de l'événement ont donné cette information au cours d'une conférence de presse organisée hier à Brazzaville. « Nous avons la volonté de mettre en place de façon pérenne des maisons de santé dans certaines localités qui auront pour but de recevoir et d'accompagner les personnes souffrant du diabète », a indiqué le président de la plateforme « Marcher courir pour la cause », Rodrigue Dinga Mbomi.

Page 5

ÉDITORIAL

Encore une concertation !

Depuis plus d'une décennie, le Congo organise des concertations politiques dont certaines recommandations sont en attente d'application. La nouveauté c'est que lors de son dernier point de presse organisé à Brazzaville, le commissaire général du comité ad hoc de suivi des recommandations du dialogue national de Sibiti a invité le gouvernement à convoquer, dans les plus brefs délais, une nouvelle concertation politique.

Ces retrouvailles, a-t-il précisé, se pencheront exclusivement sur quatre points : l'introduction de la biométrie dans le processus électoral, le découpage administratif et électoral global, le plafonnement des dépenses des campagnes électorales et la réforme de la loi électorale. Pour rappel, ces points avaient été débattus et adoptés puis des recommandations prises lors des concertations organisées successivement à Ewo, Dolisie, Sibiti, Ouesso, Madingou et Owando.

Quelles sont alors les difficultés pour les décideurs de mettre en application les résolutions des concertations ? Voilà toute la question ! En ce qui concerne la biométrie, le recensement général de la population et de l'habitation qui vient d'être effectué sur l'ensemble du territoire national pour constituer une base de données numériques pourrait peut-être permettre d'en extraire le corps électoral.

Convoquer une nouvelle concertation politique signifierait qu'il y a d'autres sujets brûlants en débat. Au regard des avancées accomplies par les acteurs politiques sur le chemin du dialogue, le temps est peut-être venu de traduire en actes les recommandations des précédentes retrouvailles afin de faire avancer le processus électoral et partant la démocratie.

Les Dépêches de Brazzaville

GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

Le Congo lance le Pagir

La ministre de l'Économie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, a lancé le 28 mars à Brazzaville, sous le haut patronage du Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, le Programme accéléré de la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (Pagir), financé à 70 millions de dollars américains.



Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, entouré d' Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas et de Louise Pierrette Mvono/Adiac

Le Pagir est l'œuvre de la coopération entre le Congo et le groupe de la Banque mondiale. Il est mis en place pour accroître l'efficacité de la mobilisation des ressources domestiques et de la gestion des dépenses avec un accent particulier sur les secteurs de la santé et de l'éducation. D'un montant de 70 millions de dollars américains, soit 42 milliards FCFA, ce projet financé par la Banque mondiale est subdivisé en deux composantes, à savoir le Programme axé sur les résultats (PfoR) et le Projet d'investissement (IFP). Ce financement qui a pour base les résultats est le premier en République du Congo ainsi qu'au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac). Selon un expert de la Banque mondiale, le PfoR appuiera l'obtention des résultats dans les domaines de l'augmentation de la mobilisation des ressources na-

tionales, la modernisation de la gestion des finances publiques, la mise en œuvre de la budgétisation par programme et la mise à l'essai des réformes clés de la gestion des finances publiques afin d'assurer une meilleure prestation de service dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Cette composante est financée à hauteur de 55 millions de dollars, soit 33 milliards FCFA.

Pour sa part, la composante IFP est financée à hauteur de 15 millions de dollars, soit 9 milliards FCFA. La représentante de la Banque mondiale, Louise Pierrette Mvono, a réitéré l'engagement du groupe de cette banque à accompagner le Congo dans son œuvre d'amélioration de la gouvernance, notamment de sa gestion des finances publiques. « Le champ de la gouvernance et de la gestion publique étant vaste et transversal, je me réjouis de l'engagement de toutes

les parties prenantes y compris les partenaires au développement à apporter la pierre à l'édification d'une administration publique moderne, saine et efficace en République du Congo », a-t-elle déclaré.

Depuis plusieurs années, le Congo s'est engagé dans les réformes des finances publiques issues des instructions de la Cémac. C'est ainsi que la ministre du Plan, de la Statistique et de l'intégration régionale, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, est émue de l'appui de la Banque mondiale dans le cadre de la mise en œuvre de ces réformes au Congo. Devant la succession des crises dans le monde, le Congo a choisi « les réformes pour la stabilisation du cadre macroéconomique et la transformation structurelle de son économie », a-t-elle soutenu.

Le pays s'associe ainsi à l'effort consenti par les autres Etats membres de la Cémac qui sont engagés, depuis 2016, dans les réformes économiques et financières. « Le Congo s'est tourné vers le Fonds mondial international pour accélérer le redressement de sa situation financière, et a notamment sollicité l'accompagnement de la Banque mondiale pour créer les conditions d'une croissance solide, inclusive et durable », a argumenté la ministre Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas.

Fortuné Ibara

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Lou-bayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),

Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepe chesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

MARCHÉ FINANCIER

Le Gabon mise sur les investisseurs congolais pour lever 854 milliards FCFA

La stratégie des émissions des titres du Trésor du Gabon a été présentée, le 30 mars à Brazzaville, aux investisseurs congolais, notamment des banquiers. L'emprunt de 854 milliards FCFA devrait permettre à l'État gabonais de financer le Plan national de développement pour la transition, principalement d'investir dans les infrastructures et les projets sociaux.

Le marché des titres publics du Gabon se solidifie, en témoigne le programme prévisionnel des émissions de cette année en hausse de 8 % par rapport au montant de 794 milliards FCFA recherché en 2023. D'après le directeur général de la Comptabilité et du Trésor, Luther Steeven Abounga Yangui, le gouvernement gabonais compte lever 424 milliards FCFA sur les Bons du trésor assimilables (BTA) d'une maturité de treize à cinquante-deux semaines contre 430 milliards FCFA sous forme d'Obligations du Trésor assimilables (OTA) d'une maturité de plus d'une année.

Le calendrier indicatif des émissions des titres publics a prévu au premier trimestre 2024 de nombreuses activités pour la direction générale de la Comptabilité et du Trésor, y compris celle de la dette. Au total, un emprunt de 213,5 milliards FCFA est recherché, précisément 103 milliards FCFA en BTA et 115 milliards FCFA en OTA. A la même période, a détaillé Luther Steeven Abounga Yangui, les émissions d'obligations sont faites



sur des maturités longues allant de quatre à sept ans pour des taux d'intérêt qui varient entre 5,75 % et 7,25 %.

Les autorités de la Transition au Gabon s'engagent, à travers la stratégie annuelle 2024, à assurer un endettement sain, préférant miser sur les valeurs mobilières du Trésor plutôt que sur les marchés financiers internationaux dont les taux d'intérêts

sont plus volatiles. A cela il faut ajouter le marché financier de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) qui offre de nombreux avantages, avec un taux concessionnel, des termes plus longs sans risque de change.

La délégation conduite par le ministre gabonais des Comptes publics, Charles Mba, mène une opération prospective

Les autorités et investisseurs congolais/Adiac et de séduction au sein de la sous-région. « Les investisseurs, notamment congolais, sont les plus grands connaisseurs de ce marché financier, puisqu'ils sont les premiers intervenants. Jusqu'à présent, ils nous ont accompagnés dans les 6500 milliards FCFA que nous avons levés au cours des dix dernières années, je souhaite qu'ils conti-

nent de faire confiance à la République gabonaise, à la signature du pays. Jusqu'à présent, ça marche toujours bien. Restons ensemble », a lancé le ministre.

Avant la rencontre avec les investisseurs congolais à Brazzaville, deux jours plus tôt, la délégation s'est entretenue avec les opérateurs économiques camerounais à Douala, pour leur présenter les différentes opportunités qu'offre le marché des valeurs du Trésor et les inciter à constituer plus d'épargnes. Le montant recherché est inscrit au budget 2024 du pays avec de garantie de remboursement, a assuré Jean Gaspard Ntoutoume Ayi, le directeur général de la dette.

Institué depuis 2008 par les autorités de la Cémac, le marché des titres publics constitue l'une des principales sources de financement des pays de la sous-région. A ce jour, le Gabon a levé près de 6500 milliards FCFA, soit 4453 milliards au titre des BTA et 2 009 milliards FCFA au titre des OTA.

Fiacre Kombo

ODD

Le Congo invité à renforcer son dispositif de suivi-évaluation

Des statisticiens de l'Afrique centrale se sont rassemblés, du 25 au 29 mars à Brazzaville, en vue d'élaborer le reporting des statistiques relatives aux Objectifs de développement durable (ODD) pour la période 2016-2021. A six ans de l'échéance de l'agenda 2030, les Etats de la sous-région ont de nombreux défis à relever, notamment le Congo qui doit accroître ses ressources financières et humaines pour le suivi de ces ODD.



Les participants/Adiac

Pendant cinq jours d'échanges, les participants ont dressé l'état des lieux des indicateurs des ODD disponibles dans les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) et partagé leurs expériences autour du sujet. Ils ont aussi examiné les données nécessaires au suivi de la mise en œuvre des ODD et préparé le draft du rapport sur le suivi des ODD dans la zone Cémac sur la période 2016-2022.

À l'issue des travaux d'élaboration du reporting des statistiques relatives à l'agenda 2030 des Nations unies, les experts statisticiens ont recommandé au gouvernement congolais d'accroître les ressources financières et humaines pour le suivi des ODD. Ils ont également suggéré le renforcement du dispositif de collecte des données de sources administratives, en renforçant les capacités des cadres en charge du

suivi des ODD, ainsi que la production des données primaires pour alimenter les bases de données du suivi des ODD et l'intégration de l'Institut national de la statistique dans le suivi-évaluation des cibles. « D'après les premiers résultats des données compilées lors de cet atelier, sur 169 cibles, seulement 100 peuvent être suivies au niveau régional en raison de fortes disparités des données provenant des États. Au niveau de la production des données statistiques, vous avez également relevé une carence dans certains domaines où des efforts méritent encore d'être faits afin de combler les lacunes », a indiqué Nicolas Beyeme Nguema, le commissaire chargé du Développement des politiques économiques, monétaires et financières à la Commission de la Cémac.

F.K.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les géographes congolais appellent à la prise en compte de leurs travaux

Lors de la tenue le 29 mars à Brazzaville de la première édition de leurs retrouvailles, les géographes émérites ont plaidé pour la mise en valeur et l'application de leurs travaux de recherche.



Les géographes/Adiac

Les géographes congolais, qui étudient la description de la Terre, en particulier des phénomènes physiques, biologiques et humains, transmettent leurs savoirs aux jeunes générations. Selon eux, tout ce que l'humanité vit actuellement, notamment dans les grandes villes, n'est pas du tout nouveau puisque les études de prévention ont été faites et la sonnette d'alarme a été lancée mais l'exécutif peine à trouver des solutions. « Les phénomènes d'ensablement, d'érosion, de déforestation, de sécheresse, de forte chaleur que nous vivons actuellement sont abordés dans nos différents travaux de recherches. Nous faisons certaines études à la demande du gouvernement mais le suivi manque toujours et ce sont des experts expatriés qui sont considérés », a indiqué l'un des géographes.

Cette rencontre qui s'est déroulée en pré-

sence de Juste Désiré Mondélé, ministre délégué chargé de la Décentralisation et du Développement local, a permis aux géographes de rendre hommage à leurs prédécesseurs dont Albert Matoumona Ngounga, Marcel Pounza et Joseph Nguembo.

Juste Désiré Mondélé a invité les géographes à multiplier d'efforts et à ne pas abdiquer. Selon lui, les géographes qu'ils appellent affectueusement par « les thérapeutes du climat » sont plus que nécessaires dans la recherche des solutions sur les catastrophes naturelles et écologiques que l'humanité vit actuellement. Au terme de la rencontre, une quête a été lancée afin de permettre aux hommes et femmes spécialisés dans les sciences de la Terre ainsi que dans l'enseignement à l'Université Marien-Ngouabi de poursuivre leurs travaux et de numériser ceux qui sont déjà publiés.

Rude Ngoma

GOUVERNANCE ACADÉMIQUE

L'assurance qualité de l'enseignement supérieur se renforce

Le projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur, qui vise à améliorer les offres de formation et les performances du sous-secteur, a été adopté en Conseil des ministres, le 28 mars à Brazzaville.

L'adoption du projet de décret relatif aux statuts de l'Agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur aidera à mieux organiser et optimiser le fonctionnement de celle-ci. En clair, l'assurance qualité permet d'améliorer les performances du secteur de l'enseignement supérieur en faisant en sorte que les programmes de formation répondent aux besoins de développement humain, social, économique voire culturel. Le but étant de rendre les étudiants compétitifs et performants sur le marché du travail. Aussi favorise-t-elle la reconnaissance et l'équivalence des diplômes, entre autres. Cette agence, dont les statuts viennent d'être approuvés, veillera donc à la qualité du système d'en-



Les statuts de l'Agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur adoptés

seignement supérieur ; aux institutions publiques et privées de formation et de recherche scientifique. Elle définira les standards et critères d'évaluation de ces institutions ; concevra et mettra en œuvre un mécanisme d'assurance qualité compatible aux objectifs

et exigences de l'enseignement supérieur. Avant de présenter le projet de décret portant approbation des statuts de ladite agence en Conseil des ministres, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Inno-

vation technologique, le Pr Delphine Edith Emmanuel, avait déjà organisé une série de sensibilisation des enseignants du supérieur, des secteurs public et privé, à l'assurance qualité en 2023.

Toujours l'année dernière, dans le cadre de cette

sensibilisation, une conférence publique était organisée sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur en marge de la réunion extraordinaire du Comité consultatif général du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames) tenue en terre congolaise. A cette occasion, la ministre Delphine Edith Emmanuel expliquait à ses pairs africains du Cames la volonté du Congo d'améliorer les offres de formation à travers notamment la mise en place de l'Agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur. Le Conseil des ministres ayant à ce jour adopté le projet de décret portant approbation des statuts de cette agence, celle-ci est donc attendue aux résultats.

Rominique Makaya

INSERTION LEGALE

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT DERNIER ENCHERISSEUR :

Il sera procédé le 20 avril 2024 à 8 heures précises à la vente aux enchères publiques en un seul lot d'immeuble dont la désignation suit :

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE :

Une propriété bâties sise à Brazzaville, objet du titre foncier N°26.122, cadastré, section 1, Bloc, parcelle 210 bis, quartier Ravin de la mission, arrondissement n°03 Poto-poto, Brazzaville, appartenant à monsieur Jérémie Alain Bénédicte MALONGA ;

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE :

La propriété dont s'agit est bâtie, cadastrée, section I, Bloc non indiqué, parcelle 210 bis, située quartier Ravin de la mission, centre-ville, arrondissement n°03 Poto-poto, d'une contenance de 605,00 m², objet du titre foncier de propriété n°26.122 ; la propriété dont s'agit est sise en contrebas du palais de justice de Brazzaville et en face de l'Hôtel-Restaurant « Espace Traitteur » ; elle s'ouvre par un portillon et un grand portail sur le parking de l'Hôtel Espace Traitteur ; elle est entourée d'une clôture peinte en blanc, laquelle est soutenue à l'espace régulier par deux poteaux ; à l'intérieur de ladite propriété est érigé un bâtiment plein pied ; la couverture dudit bâtiment est faite de tôles ondulées, la toiture comporte trois versants ; ledit bâtiment est construit tout au fond de la propriété ; à l'intérieur se trouve aussi de grands arbres fruitiers.

IMMEUBLE SAISI PAR :

La Banque ECOBANK-CONGOSA, société

anonyme avec conseil d'administration, au capital social de 10.000.000.000 Francs CFA, RCCM CG/BZV/07 B-559, poursuites et diligences de son Directeur Général, Monsieur BROU OLIVER KOUAME, de nationalité Ivoirienne, marié, père de famille, domicilié en cette qualité au siège social de ladite société sis à Brazzaville, croisement des avenues Gouverneur Félix EBOUE et Amilcar CABRAL, quartier la Plaine, centre-ville, Brazzaville ;

Ayant pour Conseil Maître Françoise MBONGO, Avocat à la Cour, Cabinet sis Immeuble de Rapport de la C.N.S.S., 2ème étage, appartement 101, rond-point City-center, centre-ville, B.P. : 14.227 Brazzaville ;

AU PREJUDICE DE :

Monsieur MALONGA Alain Michel et Madame MALONGA née MOMBOD Edith Hortense, agissant ès qualité de leur fils mineur, MALONGA Jérémie Alain Bénédicte, tous de nationalité congolaise, respectivement gérant de société, agent de Banque et Etudiant, domiciliés derrière l'immeuble AIR France, Quartier Ravin de la mission, centre-ville, Brazzaville ;

Ayant pour conseil Maître BRUDEY, ONDZIEL GNELENGA LOCKO, Avocats à la Cour, cabinet sis 46, avenue William Guynet- Centre-Ville, Galerie Marchande de l'arc 1ER étage B.P2041, Brazzaville, Tél : 05-378-33-11, Email : brudeyondziellocko

EN EXECUTION DE :

1. La copie en bonne et due forme d'un acte

notarié dénommé « convention de crédit à moyen terme avec affectation hypothécaire » passé à Brazzaville le 11 Août 2013 entre la société ECOBANK CONGO SA d'une part et la société SWITCH LOGISTIQUE S.A.R.L au capital de 10.000.000 Fcfa dont le siège social est sis à Brazzaville, 254, avenue des Premiers Jeux Africains, BP: 5240, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro 07-B-781, prise en la personne de son gérant Monsieur Alain Michel MALONGA, de nationalité congolaise, né le quatre novembre mil neuf cent soixante trois à Brazzaville, titulaire du permis de conduire numéro 47.349, délivré à Brazzaville, la quatre janvier mil neuf cent quatre vingt trois, gérant de société, domicilié derrière l'immeuble Air France, Quartier Ravin de la mission, centre-ville, Brazzaville, lequel s'est constitué « CAUTION SOLIDAIRE » de la société SWITCH LOGISTIQUE S.A.R.L par devant Maître Henriette Lucie Arlette GALIBA, Notaire à la résidence de Brazzaville, office sis au 03 Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Marché Plateau ville, vers ex trésor, ex Hôtel de Police.

2. Le commandement de payer valant saisie immobilière du 02 septembre 2019 fait par Maître Ange Pépin POSSENNE et Jean Ignace MASSAMBA, Huissiers de justice, commissaires-priseurs associés près la Cour d'Appel de Brazzaville, étude sise, 13 rue dispensaire, en face de l'agence crédit du Congo Poto-poto, lequel commandement a été enregistré et publié le 06 Aout

2019 à la conservation foncière de Brazzaville sous le numéro volume 138/9, extrait 1140 mise à prix (455.000.000) Francs CFA.

LIEU D'ADJUDICATION : Tribunal de Grande Instance de Brazzaville.

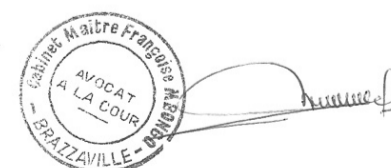
ENCHERE :

Pour toute information, contacter et s'adresser à :

Conseil Ayant pour Conseil Maître Françoise MBONGO, Avocat à la Cour, Cabinet sis Immeuble de Rapport de la C.N.S.S., 2ème étage, appartement 101, rond-point City-center, centre-ville, B.P. : 14.227 Brazzaville, Tél 06.933.00.00, 05.556.02.18 ;

Etude de Maître Ange Pépin POSSENNE et Jean Ignace MASSAMBA, Huissiers de justice, commissaires-priseurs associés près la Cour d'Appel de Brazzaville, étude sise, 13 rue dispensaire, en face de l'agence crédit du Congo Poto-poto, centre-ville, Brazzaville.

Tél : 06.668.70.28, 06.668.70.49

L'AVOCAT

TRIBUNE LIBRE

Le défi des violences urbaines et de la justice populaire

La spirale de la violence qui sévit dans les agglomérations congolaises ces temps-ci devient préoccupante. La justice populaire, invoquant la loi du Talion «œil pour œil, dent pour dent», s'est installée parmi les populations qui se disent abandonnées par des pouvoirs publics. Les jeunes gens incontrôlés commettent des actes barbares en toute impunité suscitant une vengeance populaire tout aussi barbare.

Chaque jour nous apporte son lot de meurtres par lynchage. Face à cette montée de la violence et de la « justice populaire », il est impératif de trouver rapidement des solutions durables pour rétablir la paix et la sécurité dans différentes communautés congolaises en détresse. Il est indéniable qu'un certain laisser-aller contribue à l'aggravation du phénomène, en même temps, les images de personnes brûlées vives dans la rue choquent plus d'un.

Devant ces perspectives funestes, il est impératif que les autorités prennent leurs responsabilités en mettant en place des mesures concrètes pour lutter contre la criminalité et restaurer la confiance des citoyens entre eux et envers l'État. Cela passe par un renforcement des forces de l'ordre, une justice accessible et impartiale, ainsi que des actions rigoureuses de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes pour les éloigner de la délinquance.

Il est tout aussi crucial d'impliquer la société civile et les communautés locales dans la recherche de solutions durables : l'éducation, la formation professionnelle, l'accès à des infrastructures socio-économiques et la promotion des valeurs de solidarité et de respect sont des leviers essentiels pour prévenir la violence et favoriser l'émergence d'une culture de paix au sein de la population.

Les organisations de défense des droits de l'homme ont un rôle primordial à jouer dans cette situation. A-t-on oublié que leur mission est de veiller au respect des droits fondamentaux des individus, de dénoncer les abus et les discriminations, et de promouvoir la justice et l'égalité pour tous. Elles doivent agir en partenariat avec les autorités et les populations pour mettre en place des mécanismes de protection et d'assistance aux victimes de la violence.

Enfin, il est essentiel de promouvoir un dialogue constructif et inclusif entre toutes les parties pour trouver des solutions concertées et durables au fléau de la vengeance et de la violence. La coopération internationale et l'engagement des partenaires bilatéraux et multilatéraux peuvent également apporter un appui précieux pour aider le Congo à surmonter ces défis et à construire un avenir meilleur pour les citoyens.

Valentin Oko

LUTTE CONTRE LE DIABÈTE

Les préparatifs de la 4^e édition de la Traversée du Mayombe lancés

Le président de la plateforme **Marcher courir pour la cause (MCPLC)**, Rodrigue Dinga Mbomi, a organisé, le 2 avril, avec ses partenaires, une conférence de presse annonçant le programme et le contenu de la quatrième édition du challenge à la fois sportif, sanitaire, humanitaire et touristique.

En présence des chevaliers de la plume et du micro, les organisateurs de la Traversée du Mayombe ont indiqué, lors de la rencontre qui s'est déroulée à la Maison bleue du diabète au Congo, que la prochaine édition se déroulera du 18 au 24 mai, entre Pointe-Noire et Brazzaville.

Après la réussite des trois premières éditions, la MCPLC promet de poursuivre la dynamique puisque cette initiative vise, entre autres, à attirer l'attention de la population et des pouvoirs publics sur les enjeux des maladies non transmissibles, en général, et du diabète, en particulier.

Parcourir Pointe-Noire/Brazzaville à pied est une vraie aventure pour les marcheurs les plus aguerris mais aussi pour les adeptes des causes communes qui font partie

du projet depuis longtemps. Ils veulent contribuer efficacement à la lutte contre le diabète dans une marche qui va se dérouler en six étapes identifiées : Malélé-Mvouti, Mvouti-Dolisie, Dolisie-Nkayi, Nkayi-Loutété, Loutété-Mindouli, Mindouli-Ignié et Ignié-Brazzaville.

« Nous avons la volonté de mettre en place, de façon pérenne, des maisons de santé dans certaines localités qui auront pour but de recevoir, accompagner les personnes qui souffrent du diabète. C'est un combat que nous menons depuis longtemps et nous n'allons pas nous fatiguer car il faut informer la population », a expliqué Rodrigue Dinga Mbomi.

Le responsable marketing et communication de NSIA Assurance, Christ Lascony-Bertrand, a rappelé la disponibilité de cette société

à accompagner les initiatives qui intègrent le bien-être de la communauté. Selon lui, les marcheurs et tous les autres moyens qui seront affectés pour cette quatrième édition seront assurés. La directrice du programme national de lutte contre le cancer, le Pr Judith Nsondé Malanda, a signifié que cette marche sportive entre les deux plus grandes villes du Congo ne concerne pas seulement les diabétiques mais tout le monde.

La vice-présidente de Diabaction Congo, une organisation qui lutte contre le diabète et la promotion du bien-être, Dacosta Christia, a annoncé que la structure qu'elle représente et les partenaires de cette édition procéderont au dépistage gratuit du diabète dans la ville de Madingou. Tous ceux qui seront dépistés positifs au diabète seront suivis et pris en charge. La Traversée du Mayombe révèle un caractère touristique, sportif et sanitaire. C'est également un moyen pour les organisateurs de promouvoir la cohésion nationale puisque cette compétition traverse plusieurs départements du Congo.

Pour cette édition, une centaine de participants sont attendus. Les organisateurs sollicitent, en effet, une forte mobilisation féminine. Comme d'habitude, les initiateurs de ce projet sont déterminés à donner le meilleur d'eux afin d'atteindre les différents objectifs de Marcher, courir pour la cause.

Rude Ngoma



Les participants à la conférence de presse/Adiac

AUTONOMISATION

Charlotte Opimbat promet un soutien aux femmes de sa circonscription

La députée de la deuxième circonscription électorale de Poto-Poto, Charlotte Opimbat, a réuni le 1er avril à son siège parlementaire plus d'un millier de femmes de son quartier pour clôturer ensemble le mois de mars. A cet effet, l'élu du peuple a promis de soutenir celles qui entreprennent afin de susciter leur autonomie.

Plus de mille femmes venues de tous les quartiers de Poto-Poto 2 ont pris part à la rencontre citoyenne marquant la clôture du mois des femmes avec leur élue. A l'occasion, Charlotte Opimbat a rappelé aux femmes de sa circonscription les enjeux de la journée du 8 mars, mais aussi et surtout le combat que la femme doit mener pour garantir l'égalité vis-à-vis de l'homme.

L'élu du peuple leur a fait savoir que le combat dont elle fait allusion n'est pas physique, mais celui des idées et du travail, afin de prouver à l'homme de quoi la femme est capable. Une manière pour la femme d'affirmer à tous qu'elle est capable de contribuer, à l'image de l'homme, au développement du pays. « Nous avons profité de la fin du mois de mars pour parler aux femmes de notre circonscription électorale des valeurs qu'elles incarnent, mais aussi des stratégies pouvant garantir leur autonomisation financière. Il a été aussi question de leur rappeler le rôle crucial qu'elles jouent dans la société afin qu'elles prennent leurs responsabilités à travers ce



Charlotte Opimbat s'adressant aux femmes de sa circonscription/Adiac

qu'elles font. Nous leur avons dit que la fête du 8 mars ne doit pas se limiter qu'au port du pagne mais c'est une leçon de vie », a expliqué Charlotte Opimbat.

Pour garantir leur autonomie financière et sociale, la députée les a exhortées à créer, chacune selon le métier ou l'activité de son choix, son unité de production qui lui permettrait de s'insérer dans la société et de vivre autrement et indépendamment de leurs époux.

« Nous avons demandé à ces

femmes de se déterminer en fonction de ce qu'elles veulent faire. C'est à partir de leurs propres choix que nous allons les accompagner et plaider en leur faveur à différents niveaux », a-t-elle renchéri.

Charlotte Opimbat a profité de l'occasion pour informer les femmes de sa circonscription de son élection à la tête de l'Organisation des femmes du Congo à Brazzaville. Une lourde responsabilité qu'elle estime mener à bon port qu'avec leur soutien.

Firmin Oyé

BOURSE RÉGIONALE « FEMMES ET SCIENCES »

Quinze lauréates primées à la première édition

La Fondation congolaise pour la recherche médicale (FCRM) a tenu, le 29 mars à Brazzaville, la première édition de la cérémonie de remise de bourse régionale « Femmes et sciences ». Au total, quinze lauréates en provenance des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) et de la République démocratique du Congo (RDC) ont été bénéficiaires de cet appui financier visant à les soutenir dans leurs travaux de recherche.

Co-organisée par la FCRM et la Fondation Bayer en Allemagne, avec l'appui de plusieurs partenaires nationaux et internationaux, la bourse régionale « Femmes et sciences » est un programme qui vise à augmenter le nombre de femmes scientifiques en Afrique centrale en soutenant notamment les doctorantes inscrites dans une université de la sous-région. Ce programme a été lancé au plan national depuis 2014 et s'est ouvert pour la toute première fois à d'autres pays de la sous-région. Cette première édition comptait trois catégories. La première, « Mères et scientifiques » a distingué trois femmes originaires du Cameroun, du Congo et de la RDC. Comme la survenue d'une grossesse au cours des études peut représenter le risque d'interruption voire d'abandon, les organisateurs ont souhaité encourager les femmes qui arrivent à surmonter ce handicap en leur offrant un appui financier qui leur permettra de poursuivre leurs projets de recherche dans un pays d'Afrique centrale. La seconde catégorie, dénommée « PHD », a été décernée à onze lauréates en cycle doctoral dont une du Tchad, une de la Centrafrique, une du Gabon, trois du Congo, trois du Cameroun et deux de la RDC. Par ailleurs, une doctorante du Congo a remporté le Prix de la diaspora, fruit de l'appui des Congolais vivant à l'étranger. « Je suis très heureuse d'être parmi les lau-



L'ensemble des lauréates 2023-2024 de la bourse régionale « Femmes et sciences ». Sisa Bidimbu

rées. En tant que chimiste organicienne, la plus grande difficulté c'est d'avoir des réactifs et le matériel nécessaire pour pouvoir nous permettre d'isoler les molécules qui sont actives. Cette bourse me permettra d'acquérir des réactifs qui me permettront de continuer la suite de mon travail qui porte sur l'essai de phytochimie et pharmacologie de deux plantes médicinales tchadiennes et formulation d'un phytomédicament », a confié Dij Mioingar Lafya Bodeboret, lauréate dans la catégorie PHD.

Cette année, un engouement considérable avait pu être observé lors des candidatures. « Nous avons reçu un total de 424 dossiers dont 358 PHD et 66 mères scientifiques. À l'issue de la conformité des dossiers, 64 candidatures, toutes catégories confondues, ont été retenues pour évaluation par le comité de sélection. 30 can-

didates dont 20 doctorantes et 10 mères scientifiques ont obtenu une note suffisante pour être invitées à une interview avec le comité de sélection », a expliqué Georges Missontsa, chef de projet pour le plan de l'appel de candidatures. À en croire ses propos, l'évaluation des candidates portait notamment sur l'expression orale, le dynamisme scientifique, la présentation du projet de recherche, la pertinence du sujet de recherche, la connaissance de l'environnement professionnel, l'utilisation de la bourse. Il est à noter que le prochain appel à candidatures de la bourse régionale « Femmes et sciences 2024-2025 » aura lieu à la fin de cette année. Et celui-ci sera ouvert à toutes les femmes œuvrant dans les domaines tels que la chimie, la physique, les filières technologiques et bien d'autres. Les pays concernés sont ceux de la Cémac ainsi que la RDC.

Nécessité de soutenir les femmes dans le domaine scientifique

C'est, en effet, le cri de cœur qu'a lancé le Pr Francine Ntumi, présidente de la FCRM et membre du jury de la bourse régionale « Femmes et sciences 2023-2024 ». « Investir dans les femmes est non seulement une question de justice sociale, mais c'est aussi un investissement intelligent et stratégique qui profite à toute la société. La contribution naturelle de la femme est de porter la vie. Malheureusement, dans la vie professionnelle, au lieu que cela soit tout simplement un événement heureux, cela peut sonner le glas des ambitions professionnelles. La grossesse puis l'accouchement deviennent un handicap, un frein à l'évolution d'une carrière prometteuse », a-t-elle déploré.

Selon elle, dans les sciences,

cela se traduit par un arrêt des publications, par le ralentissement des avancements et de la promotion et c'est ainsi que peu de femmes se retrouvent dans le sommet de la pyramide en ce qui concerne la hiérarchie académique et scientifique. « Si l'on veut l'égalité des sexes, nous devons nous mobiliser pour que les inégalités de genre cessent. Dans l'évaluation d'un agent, le fait de mettre au monde un enfant devrait donner droit à un échelon, un bonus en plus dans sa carrière, ou chez une doctorante que cela lui donne le droit à une année supplémentaire d'inscription au doctorat », estime-t-elle.

En cela, elle invite toutes les parties prenantes dans cette vision à réagir en vue d'avoir des textes de loi qui soutiennent non seulement les scientifiques mais toutes les femmes dans cette discrimination due à la nature même de la femme. « Je crois que là est notre prochain grand combat », a martelé le Pr Francine Ntumi en présence de plusieurs hôtes dont les ambassadeurs et chefs de mission diplomatiques; la présidente du Conseil économique, social et environnemental; la conseillère spéciale du chef de l'État; le secrétaire permanent du Conseil consultatif de la société civile; la représentante du Conseil consultatif de la jeunesse; le maire de l'arrondissement 8, Madibou.

Merveille Jessica Atipo

AFRIQUE CENTRALE

Comment préserver les sources en eau du Bassin du Congo ?

L'eau c'est la vie. La pertinence de cette assertion n'est plus à démontrer tant l'eau est indispensable à tous les organes vivants, sans elle la vie ne tiendrait pas. Pour Emile Aurélien Bongouandé (1), attaché à la sauvegarde du potentiel dont dispose son pays, le Congo, et globalement la région du bassin du Congo, préserver la qualité et la quantité de l'eau disponible passe par l'assainissement des rivières menacées par les phénomènes naturels d'encombrement et la pollution due à l'action de l'homme.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.). M. Emile Aurélien Bongouandé, les questions de l'eau semblent vous préoccuper au plus haut point. Comment expliquez-vous cette position ?

Emile Aurélien Bongouandé (E.A.B.) : Comme vous le savez, le Congo, notre pays, a la chance d'être arrosé par plusieurs cours d'eau, et il fait partie de la vaste région du bassin du Congo, considérée comme le deuxième poumon de la planète en raison de ses énormes potentialités naturelles. Mais

nous devons œuvrer à ce que nos rivières, nos forêts, soient entretenues pour que l'eau ne vienne pas à manquer du fait de notre négligence, ou d'activités susceptibles de nous priver de cette denrée indispensable à notre existence.

L.D.B. : Selon vous, à quels niveaux d'intervention pourrait-on agir pour que l'eau demeure abondante et saine à la consommation ?

E.A.B. : Je considère qu'il faut traiter les fleuves navigables, les rivières secon-

naires, les canaux et les lacs. La population rurale de nos pays a de tout temps consommé l'eau des rivières et des sources sans trop de grands problèmes de santé. Il conviendrait de pallier les insuffisances des programmes et des investissements gouvernementaux en garantissant la qualité et la quantité des eaux qui nous entourent.

L.D.B. : Concrètement, qu'est-ce qui menace les cours d'eau du Congo et de la sous-région ?

E.A.B. : Le manque d'entretien des fleuves gêne la

navigation, surtout en saison sèche ; la végétation sauvage constitue à présent d'épaisses moquettes de plantes diverses sur lesquelles s'effondrent des arbres en fin de vie ; des jacinthes et de nouvelles espèces floristiques se sont introduites, aggravant le phénomène d'encombrement des cours d'eaux.

L.D.B. : Quel message vous inspire ce tableau alarmant sur la question de l'eau ?

E.A.B. : Nous avons célébré en ce mois de mars la Journée mondiale de l'eau. Nous

devons prendre conscience individuellement et collectivement de l'urgence de préserver nos sources en eau par l'entretien de tous nos bassins, au risque d'ajouter aux conflits d'autres ordres ceux liés à l'eau qui sont aussi préoccupants.

Les Dépêches de Brazzaville

(1) Emile Aurélien Bongouandé, ancien ministre, est actuellement le vice-président de l'Association des ressortissants du monde d'eau (Arem'eau) dont le siège est Brazzaville.

DROITS DES FEMMES

Les dames de Madibou sensibilisées au cancer du sein

Dans le cadre de la célébration du mois des droits des femmes, celles du 8^e arrondissement de Brazzaville, Madibou, ont été sensibilisées, le 31 mars, au cancer du sein et de l'utérus ainsi qu'à la loi Mouébara et au leadership au féminin, au cours d'une activité placée sous l'égide de la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, Bélanda Ayessa.

L'activité a connu la présence de l'administrateur maire de Madibou, Alain Milandou, ainsi que des onze chefs de quartier de Madibou, du Pr Judith Nsonde-Malanda et des femmes de l'Association des femmes du millénaire pour le développement (AFMD). Son but a été de rappeler aux femmes le sens et la signification de la commémoration de la Journée internationale des droits des femmes. Elles ont été sensibilisées aussi et surtout au cancer du sein et de l'utérus, à la loi Mouébara et au leadership au féminin.

Au cours de la rencontre, Bélanda Ayessa a souligné que les jeunes dames de la République du Congo sont intelligentes et il ne leur manque juste que la canalisation. « Je sais que dans notre pays, le Congo, il y a un potentiel inestimable. Des jeunes femmes sont intelligentes mais il manque juste



Bélanda Ayessa s'adressant aux femmes de Madibou, aux côtés de l'administrateur maire et de la présidente de l'AFMD/Adiac

qu'elles soient canalisées. A propos, il y a des efforts que le gouvernement, sous le leadership de notre chef de l'État, le président de la République,

Denis Sassou N'Guesso, fait pour essayer tant soit peu de booster les jeunes femmes afin qu'elles prennent leurs destins en main. Une fois qu'on a fixé

ses objectifs, il faut se prendre au sérieux soi-même. Et c'est possible là où les gens pensent que vous allez échouer, c'est tout à fait possible de réussir »,

a-t-elle déclaré.

Présente à la cérémonie, le Pr Judith Nsonde Malanda a sensibilisé les femmes aux facteurs de risque, ceux qui font qu'une personne puisse faire un cancer, notamment le cancer du sein et celui du col de l'utérus. Quant à la présidente de l'AFMD, Sophie Guillabert Mvoumath, elle a abordé le volet des violences, notamment conjugales. « Lorsque nous avons failli à nos devoirs, surtout conjugaux pour celles qui sont mariées, c'est à ce moment que les violences conjugales apparaissent », a-t-elle déclaré. Avant de mettre un terme à cette journée de sensibilisation, Bélanda Ayessa a remercié toutes les femmes qui ont participé aux différentes activités consacrées au mois des femmes. Puis est intervenue la partie festive de la cérémonie.

Bruno Zéphirin Okokana

Les magistrates s'impliquent dans l'œuvre du redressement de la justice

Les femmes magistrats ont commémoré, le 30 mars dans la salle des conférences du ministère de la Justice, à Brazzaville, la Journée internationale des droits des femmes couplée à celle des femmes juges, célébrée le 10 mars de chaque année, en présence du premier président de la Cour suprême, Henri Bouka.

Organisée par le comité des femmes magistrats du Congo présidé par Les-Sacs née Pressia Elvire Ngondo, avec comme membres Germaine Ickobo (la doyenne d'âge), Lorie Claire Mangué Kengne Ondongo, Gloria Yoebande Adjobi, Elenka-Ngaporo Appesse Gloria, Nkonimbe Ngala, Alida Mayela, Blanche Dzissi, Pardelia Bonazebi, Nathalie Ngoualoki Ondze, ... sur le thème « Femmes de la justice et pour la justice », la cérémonie a eu pour but de les rappeler leur contribution dans l'œuvre de justice et dans son redressement.

Dans le mot de bienvenue des femmes magistrats, Nathalie Makani Nka, présidente du Tribunal pour enfants, a remercié le garde des Sceaux, ministre de la Justice, et le premier président de la Cour suprême ainsi que le procureur général près ladite Cour qui ont fait confiance aux compétences féminines, en favorisant la promotion des femmes de la corporation à l'issue de la rencontre des femmes magistrats à Oyo, le 18 mars 2023. C'est grâce à leur leadership que le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a nommé, suivant les travaux du Conseil supérieur de la magistrature, plusieurs femmes à des postes de responsabilité, en mai de la même année.

Nathalie Makani Nka a cité, à titre d'illustration, les parquets de la Cour d'appel de Brazzaville et le Tribunal de grande instance (TGI) de Pointe-Noire

qui sont chapeautés par des dames, alors que la population était habituée, depuis plusieurs années, à la présence masculine à la tête des parquets. C'est pourquoi le comité, par son nom, a remercié vivement le président de la République. Quant au TGI de Brazzaville, il compte six femmes présidentes de chambres contre sept hommes. La corporation est dans la marche pour parvenir à l'égalité des sexes dans la nomination aux postes de responsabilité telle que prévue à l'article 17 de la Constitution de 2015.

Toutefois, Nathalie Makani Nka a regretté le fait qu'il n'y a qu'une seule femme qui a été nommée à la Cour suprême en qualité de simple juge sur un effectif de vingt-cinq magistrats. Cette inégalité, a-t-elle poursuivi, est observée au TGI de Pointe-Noire où deux femmes sont présidentes de chambre contre cinq hommes. « Au niveau de la Cour d'appel de Pointe-Noire, il n'existe aucune femme magistrat. Nous espérons que cette injustice sera corrigée au prochain Conseil supérieur de la magistrature », a-t-elle fait savoir.

Les femmes plaident pour une mise en place des formations continues

L'un des moments ultimes de l'activité a été le plaidoyer des femmes magistrats, lu par Gloria Adjobi Yoebande, substitut du procureur de la République. Par son biais, les femmes ont



Les magistrates posant avec le premier président de la Cour suprême et le procureur général près la Cour suprême/DR

plaidé pour la mise en place des formations continues dispensées par les pères de la magistrature. La corporation, a-t-elle dit, a considérablement rajeuni et les femmes ont plus que jamais besoin de leurs expériences afin de préserver l'intégrité de la justice. « La formation continue constitue un outil essentiel pour assurer l'efficacité, la qualité et l'intégrité de notre système judiciaire. Nous sommes convaincus que des programmes de formation adaptés, dispensés par nos pères, experts reconnus dans divers domaines, permettront aux magistrats de rester à la pointe du développement juridique, de perfectionner leurs techniques d'analyse et de jugement, et d'améliorer leur compréhension des enjeux sociaux, économiques et culturels qui affluent dans nos décisions », a-t-elle plaidé.

Elle a continué son plaidoyer en soulignant que la formation continue offre, en outre, l'opportunité précieuse de promou-

voir le partage des bonnes pratiques, d'encourager le débat constructif entre pairs et d'approfondir la collaboration avec d'autres secteurs du système judiciaire.

Pour sa part, le procureur général près la Cour suprême, Théophile Bitsi, a sensibilisé les femmes aux qualités d'un bon magistrat que sont la courtoisie professionnelle, la bonne tenue vestimentaire, la subordination hiérarchique pour les parqueters, le respect de l'autorité. « Être magistrat, c'est l'intégration dans un corps acharné... Les magistrats doivent faire preuve de loyauté lors des délibérations », a-t-il insisté, indiquant que l'article 166 de la Constitution prévoit que la justice est un pouvoir et, par conséquent, la fonction de juger constitue à cet égard un attribut de la souveraineté.

Présent à cette cérémonie, le premier président de la Cour suprême, Henri Bouka, a encouragé les femmes à faire preuve d'abnégation dans l'ac-

complissement quotidien de leurs tâches professionnelles. Il a martelé que c'est par le travail acharné que les femmes doivent s'élever. L'assurance et la réelle protection pour une carrière époustouflante, c'est le travail acharné, le respect des règles déontologiques, de l'autorité hiérarchique et des justiciables. Une justice pertinente est celle qui est conduite dans les délais raisonnables. « La femme magistrat est un espoir de changement, en particulier pour les problèmes d'éthique qui ont fait douter de la droiture de tout le système. La femme magistrat doit cultiver l'esprit de la droiture, de l'humilité et de l'humanité à l'occasion de l'exercice de ses fonctions », a-t-il souligné.

Enfin, le premier président a demandé aux femmes magistrats d'être des dames effacées, travailleuses, infatigables et inégalables. Il a promis de défendre l'honneur et la respectabilité de la magistrature.

B.Z.Ok.

40



1984 * Anniversaire * 2024

Mucodec, **40 ans** de confiance mutuelle !



SECTEUR BANCAIRE

La BCH s'engage à satisfaire davantage sa clientèle

Les membres du Conseil d'administration de la Banque congolaise d'Habitat (BCH) ont siégé le 30 mars à Brazzaville. Au terme des échanges, plusieurs points liés au développement de cette structure ont été abordés.

Au cours de leurs échanges, les administrateurs ont largement discuté sur les sujets qui concernent l'amélioration des services ainsi que la stratégie de développement particulièrement le maintien de la croissance au sein de la banque.

Au nombre des sujets débattus, il s'agit, entre autres, de l'examen du rapport d'activité annuel de l'exercice 2023, du rapport du comité permanent d'audit sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2023, du rapport des commissaires aux comptes, du compte-rendu des réunions des comités spécialisés, de la convocation de l'assemblée générale



ordinaire.

L'un des administrateurs, M. Ali Riadh Boussoffara a apprécié la qualité des échanges et des travaux. Il a également signalé que les perspectives sont bonnes grâce au dynamisme de l'équipe dirigeante car il estime que les chiffres sont visibles et l'évolution est palpable. Selon le directeur général de la BCH, Oscar Ephraïm Ngole, le conseil d'administration s'est penché essentiellement sur la clôture des comptes de l'exercice 2023.

D'ailleurs, il en découle à la clôture de l'exercice 2023, un résultat net bénéficiaire en forte augmentation par rapport

à l'exercice 2022 qui affichait déjà un résultat net bénéficiaire.

« Concernant les résultats cela se solde par un résultat bénéficiaire et c'est la deuxième année consécutive que nous faisons des résultats positifs. Cette année, le conseil d'administration a approuvé d'autres sujets importants, notamment le règlement intérieur et de la charte du conseil d'administration ainsi que le code d'éthique et de déontologie des administrateurs. Nous demandons à nos clients de continuer à nous faire confiance parce que nous avons des produits que nous sommes en train de développer, en lien avec notre projet social (financement d'habitat). Nous continuons à travailler afin de mieux satisfaire notre clientèle », a indiqué le directeur général.

Notons que les travaux du conseil d'administration ont été dirigés par son président, M. Athanase Ngassaki, qui a invité les agents à poursuivre leurs efforts afin de maintenir ce rythme de travail car, il estime que les prochains mois devraient être fructueux.

La Banque Congolaise de l'Habitat a pour vocation de faciliter l'accès des congolais au logement à usage d'habitation à travers la mise en place des prêts immobiliers.

ENTREZ DANS LE GAME DES GAILLARDS

#NewLook



Les Brasseries du Congo, premier brasseur au Congo lancent de nouvelles identités visuelles de ses trois marques emblématiques : NGOK, PRIMUS et TURBO KING avec de nouvelles étiquettes à travers la campagne "ENTREZ DANS LE GAME DES GAILLARDS".

BRASCO, croit à l'innovation car être ouvert à la nouveauté aide à rester connecté dans un monde qui évolue. Ces nouveaux designs de packaging reflètent leur engagement à rester à la pointe du progrès tout en conservant l'essence de ce qui rend leurs marques emblématiques.

BRASCO invite ses fidèles consommateurs à les rejoindre dans le GAME des GAILLARDS à travers de nombreuses activités et

expériences exaltantes dans tout le pays.

Préparez-vous à deux méga-concerts inoubliables à Brazzaville et Pointe-Noire, avec trois des plus grandes stars de notre musique, ainsi une pleiade d'artistes urbains très talentueux, Une expérience à ne pas manquer !

En plus, une méga promotion capsule permettra à leurs consommateurs de gagner des prix incroyables, jusqu'à 10 millions de crédits de communication à se partager et de nombreux autres lots chaque semaine (Smart TV, téléphone Android et casque de musique).

Pour plus d'information rendez-vous sur le site web des Brasseries du Congo www.brascocongo.com et des réseaux sociaux de ses marques.



GOUVERNEMENT

Judith Tuluka Suminwa, première femme nommée Premier ministre

Après plus ou moins trois mois d'attente, le nom du successeur de Sama Lukonde a finalement été dévoilé au public, le 1er avril dans soirée. Il s'agit de Judith Tuluka Suminwa dont la nomination au poste de Premier ministre aura déjoué plusieurs prédictions.

Les premiers mots de l'heureuse promue ont été destinés au chef de l'État, Félix Tshisekedi, à qui elle a promis d'observer une loyauté maximale pour l'aider à mener le pays vers son développement. Judith Tuluka Suminwa a assuré de travailler pour la paix sur la base des engagements définis par le président de la République, afin de permettre aux Congolais de bénéficier de leurs ressources.

Consciente des responsabilités qui sont les siennes désormais et des défis qui l'attendent, Judith Tuluka Suminwa sait qu'elle ne pourra se tirer d'affaires qu'avec l'appui du gouvernement, de toutes les institutions et de la population congolaise. Elle n'a pas manqué de faire, en guise de réconfort, un clin d'œil à ses compatriotes de l'Est et de partout où la paix est menacée à cause des conflits récurrents.

Sur les traces de Sophie Kanza, première femme congolaise ministre dans l'histoire politique de la République démocratique du Congo, Judith Suminwa Tuluka est, quant à elle, la première à occuper le poste de Premier ministre. Un fait sans précédent qui donne toute la mesure de cette nomination exceptionnelle. Ancienne ministre du Plan au gouvernement Sama Lukonde 2, elle s'est notamment illustrée dans le pilotage efficace du programme présidentiel de 145 territoires initié par Félix Tshisekedi. Son



Judith Tuluka Suminwa

positionnement actuel lui permettra d'impulser une nouvelle dynamique à ce vaste projet de reconstruction du pays.

Détenrice d'une maîtrise en économie appliquée à l'Université libre de Bruxelles et d'un diplôme d'études complémentaires en Travail dans les pays en voie de développement, elle a longtemps œuvré dans le secteur bancaire et au Programme des Nations unies pour le développement, avant d'embrasser la carrière politique. Experte nationale dans un projet d'appui communautaire dans l'Est du pays, membre du cabinet au ministère du Budget, coordinatrice adjointe du Conseil présidentiel de veille stratégique et ministre du Plan, Judith Suminwa Tuluka est plus technocrate que politique. Cadre de l'Union pour la démocratie et le progrès social, elle devra com-

poser son gouvernement avec les différentes forces politiques membres de l'Union sacrée, la coalition formée autour du chef de l'État, majoritaire à l'Assemblée nationale. Outre la problématique de l'Est, elle sera surtout attendue sur le front socio-économique marqué par la perte du pouvoir d'achat consécutive à la dépréciation de la monnaie nationale. Son statut de femme ne doit aucunement être considéré comme une faiblesse, mais plutôt un facteur de motivation supplémentaire. Les exemples des femmes qui ont excellé dans la gestion étatique sont légion dans l'histoire contemporaine à l'instar d'Hindira Gandy, Margaret Thatcher et autres. Et plus près de nous, Lihau Kanza, Miteo Lola, Muyabo Nkulu et tant d'autres constituent des cas d'école.

Sylvain Andema

ENJEUX POLITIQUES

Trois anciens cadres du PPRD rejoignent la rébellion de l'AFC

Le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) s'est désolidarisé de trois cadres qui ont rallié la rébellion de l'AFC/M23 et ne se gênent plus de s'afficher comme tel.

Dernièrement encore, lors du meeting prononcé à Kwandja, en territoire de Rutshuru, par le leader de ce mouvement politico-militaire, Corneille Naanga, trois membres du PPRD étaient identifiables, en l'occurrence Henri Magie, Yannick Tshisola et Adam Chalwe. Ces ralliements, comme on pouvait s'y attendre, ont été très mal perçus surtout dans le contexte de conflits et de violences armées auxquels le pays est actuellement confronté. En adhérant à la plateforme rebelle AFC/M23, ces membres du PPRD mettent carrément leur parti à porte-à-faux avec les institutions de la République. Une situation qui ne cesse de

susciter de nombreuses interrogations dans les esprits quant au statut réel du parti de l'ancien président Joseph Kabila. « Nous demandons au ministre de l'Intérieur de prendre des mesures conservatoires : la suspension de l'existence légale du PPRD, c'est notre première demande. La deuxième c'est de mettre sous haute surveillance tous les cadres du PPRD », a déclaré le député national Eliezer Ntambwe pour qui le PPRD cherche par ces actes à déstabiliser la RDC.

Cependant, dans les milieux du PPRD, on semble minimiser l'impact de ces ralliements en déclarant n'y être pas concer-

né, ni de près ou de loin. « (...) Si quelqu'un a pris son chemin et fait sa lutte autrement, ça ne nous concerne pas du tout. Ceux qui quittent le PPRD partent librement », a, pour sa part, déclaré le secrétaire permanent adjoint du PPRD, Ferdinand Kambere. Sur un probable désaveu du PPRD contre ses cadres, le SGA a déclaré qu'ils n'ont pas de jugement à faire car ces derniers n'engagent pas le parti. Et d'ajouter que le PPRD, en tant qu'entité politique, va continuer à exercer ses activités politiques conformément à la Constitution et aux lois de la République.

S.A.

INSPECTION GÉNÉRALE DES MINES

Mise au point sur les faux bruits de la prétendue nomination de la ministre des Mines

Une folle rumeur alimente depuis quelques heures la toile selon laquelle la ministre sortante des Mines, Antoinette N'samba Kalambayi, est nommée comme inspecteur en instance d'affectation à l'Inspection générale des mines (IGM).

Pour éclairer l'opinion, le conseiller juridique de la ministre de Mines, Me Dani Oleko, a fait une mise au point où il explique les faits tout en balayant d'un revers de la main tout commentaire tendant à saper l'image de la patronne des mines congolaises. Faux et archifaux, a-t-il dit. La ministre des Mines ne s'est pas gratifiée par favoritisme au sein de l'IGM comme cela circule sur la toile mais elle est plutôt membre de l'effectif du personnel de l'ancienne direction des mines dont l'actif et le passif sont déversés à la nouvelle IGM.

Face à cette campagne de diabolisation lancée contre Antoinette N'Samba Kalambayi dont les couleurs dévoilent la façon de faire de ses détracteurs, Me Oleko invite les Congolais épris de paix, de bon sens et de justice à ne pas suivre ces lanceurs de fausses alertes qui, à part faire le sale boulot de l'intoxication du public, ne savent malheureusement pas creuser et comprendre le caractère légal que revêt l'arrêté salvateur pour la régularisation du secteur minier en République démocratique du Congo.

D'après le conseiller juridique de la ministre, l'IGM est un nouveau service créé par décret du Premier ministre. Dans son article 19, il est bien mentionné que tout le personnel de la direction des mines est d'office déversé au sein de l'IGM avec les grades respectifs. Tout en dissipant le malentendu face à l'imbroglio qui a élu domicile sur la toile, il révèle que « Antoinette N'samba, avant de devenir ministre était d'abord agent de l'État au sein de l'administration des mines avec le grade de chef de division à la direction des mines. Donc elle était déjà inspectrice bien avant la signature de cet arrêté intervenu le 16 février 2024 ».

En application du décret portant création de l'IGM, un arrêté a été signé pour nommer le personnel de commandement et Antoinette N'Samba Kalambayi, pour ne pas perdre son ancienneté de presque vingt ans de service rendu à la nation, a été alignée parmi les autres promus au même titre que ses collègues de l'ancienne direction des mines. Mais, pour son cas, il est dit inspectrice en instance d'affectation parce qu'elle est en détachement au gouvernement. « Comme qui dirait le jour où sa fonction politique de ministre prendra fin, elle aura à recouvrir de droit une place à l'IGM », a-t-il martelé. « Cet arrêté ne fait que renforcer la qualité du travail de révolution du secteur minier entamé par la patronne des Mines depuis son arrivée dans ce portefeuille pour l'intérêt supérieur de la population congolaise », a expliqué Me Dani Oleko.

Blandine Lusimana

CONFLIT INTERCOMMUNAUTAIRE

Les Teke et les Yaka fument enfin le calumet de la paix

Entre les deux communautés, l'heure est à l'accalmie. Les deux communautés ont décidé d'enterrer la hache de guerre pour vivre en parfaite harmonie.

C'est, en tout cas, ce qui résulte des concertations initiées du 20 au 25 mars, par le vice-Premier ministre de l'intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, Peter Kazadi, impliquant les principaux protagonistes de ce conflit intercommunautaire. À en croire le rapport ayant sanctionné ces travaux, les deux communautés ont formulé des recommandations coulées dans un document faisant office d'acte d'engagement pour la paix et la stabilité dans les provinces de Mai-Ndombe, Kwilu et Kwango, Kinshasa et Kongo central. Cet acte d'engagement reprend les décisions que les deux parties ont prises, notamment la cessation des hostilités et le retour de la paix à Kwamouth, dans le Kwilu, et puis à Kinshasa et au Kongo-Central, bref partout où la paix publique a été troublée dans la région. Les deux parties ont donc fait le serment de cohabiter désormais ensemble, loin de tout esprit séparatiste.

Ce document qui sera incessamment remis au chef de l'État est censé consacrer la fin solennelle des hostilités pour l'amorce d'une nouvelle ère d'entente et de cohésion. Il sera signé par les chefs coutumiers et autres notables de ces deux communautés en conflit en présence de l'autorité suprême du pays. Pour rappel, les violences intercommunautaires entre Télét et Yaka ont débuté en juin dernier sur le territoire de Kwamouth, dans la province de Mai-Ndombe. Elles sont le résultat d'un litige lié à une redevance coutumière et à l'accès à la terre imposés par les Teke qui se considèrent comme propriétaires des villages situés sur 200 km le long du fleuve Congo, sur les Yaka venus s'installer plus tard dans la région.

S.A.

DÉTOURNEMENT À LA GÉCAMINES ET AU TRÉSOR PUBLIC

L'Odep et l'Asadho exigent des poursuites judiciaires contre les auteurs

L'Observatoire de la dépense publique (Odep) et l'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) ont animé, le 1er avril à Kinshasa, une conférence de presse au cours de laquelle ils ont fustigé le silence de la ministre de la Justice concernant la transmission des dossiers de détournement de 24, 700 millions de dollars américains au préjudice de la Gécamines et du Trésor public.

Deux organisations de premier plan dans la surveillance de la gouvernance et la protection des droits humains en République démocratique du Congo (RDC), l'Odep et l'Asadho estiment que le silence de la ministre de la Justice consacre l'impunité de plusieurs personnalités mises en cause par l'Inspection générale des finances et par la Cour des comptes dans les détournements à la Gécamines et au Trésor public.

Les deux organisations ont, en effet, relevé que le procureur général près la Cour des comptes avait transmis à la ministre de la Justice deux dossiers extrêmement importants en vue de leur transmission au procureur général près la Cour de cassation. Il s'agissait du dossier à charge des prévenus Deogracias Mutombo Muana Nyembo, Albert Yuma Mulimbi, Freddy Mungaza Beta, Jacques Kamenga Tshimuna et Guy Ngongo Okende, reconnus du chef de détournement des deniers publics, ainsi que du dossier constitué par l'équipe d'audit de la gestion des soins médicaux à l'étranger pour les exercices 2020 et 2022.

« Lors du dépôt de ces dossiers au ministère de la Justice, le vice-ministre, qui les recevait



Me Jean-Claude Katende et Jacques Katshelwa

au nom de la ministre, avait promis de les transmettre au procureur général près la Cour de cassation pour qu'il amorce des poursuites contre les présumés coupables», ont indiqué l'Odep et l'Asadho dans leur communiqué lu par Jacques Katshelwa de l'Odep.

Ces deux organisations s'inquiètent que quatre mois après le dépôt de ces dossiers au ministère de la Justice, ils ne soit

toujours pas transmis au procureur général près la Cour de cassation. «C'est le silence total du côté du ministère de la Justice», ont-elles regretté. Cette attitude de la ministre en charge de la Justice selon elles, est de nature à décourager les institutions qui luttent pour une meilleure gestion des finances publiques et à encourager l'impunité. Elles pensent qu'il est important que chaque institu-

tion joue sa partition pour que les criminels se sentent sérieusement inquiétés.

L'Odep et l'Asadho demandent au chef de l'Etat d'instruire la ministre la Justice afin qu'elle transmette en toute urgence ces dossiers au procureur général près la Cour de cassation en vue de lui permettre d'amorcer des poursuites judiciaires contre les présumés coupables.

Lucien Dianzenza

COUR MILITAIRE DE GOMA

La peine de mort requise contre onze officiers des FARDC

Manquement, tentative de détournement, détournement des effets militaires, fuite devant l'ennemi (M23) et violation des consignes, tels sont les griefs retenus à charge de onze militaires congolais, dont cinq officiers, par la Cour militaire de Goma, dans la province du Nord-Kivu, dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC).

Fustigeant le réquisitoire du ministère public, les avocats de la défense ont nié tous les griefs mis à charge de leurs clients tout en soutenant que ces derniers n'avaient jamais capitulé devant l'ennemi. Selon eux, les militaires incriminés étaient basés à Lushangi-Café, une position des Forces armées de RDC dans les environs de Sake, cité considérée comme un verrou stratégique sur la route de Goma, capitale provinciale du Nord-Kivu. «Ils n'ont jamais fui devant l'ennemi ni abandonné leur position, au contraire», ont protesté les avocats. Ils ont, de ce fait, sollicité de la Cour une remise pour bien préparer leurs notes de plaidoirie à la prochaine audience prévue le 5 avril. S'ils sont condamnés, ces militaires risquent d'être les premiers à être exécutés, après la levée d'un moratoire sur la peine de mort qui était en vigueur depuis 2003.

Sylvain Andema

LITTÉRATURE

Une œuvre analyse les principaux aspects du conflit dans l'Est

Présenté par les Prs Michel Bisa et Pierre Maurer, le 28 mars au siège de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung (FES) en présence de son représentant pays Manuel Wollschläger, l'ouvrage préfacé par le Prix Nobel Dr Denis Mukwege se penche sur les « dynamiques, enjeux et perspectives » des groupes armés en RDC.

Compilation des communications du colloque « Groupes armés et développement en RD Congo. Dynamiques, enjeux et perspectives » organisé à l'initiative du Dr Pierre Maurer, en septembre 2023, à Bukavu, l'ouvrage éponyme en dit long sur le sujet. La majorité des quinze chercheurs qui ont contribué à son écriture vit dans les Kivu et le tiers est issu de l'Université officielle de Bukavu.

Dévoilant la genèse du projet et son contexte, le Pr suisse l'a tenu pour une des rares productions scientifiques congolaises sérieuses sur le conflit de l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). Il aborde les différents aspects en toute neutralité et objectivité et, bien plus, son réalisme est surprenant. L'introduction de Groupes armés et développement en RD Congo, à lire à partir de la page 13, est écrite de sa main.

Auteur de l'article Pour une sociologie des groupes armés en RDC, pages 97 à 108, le Pr Michel Bisa a, lui, fait l'économie des trois parties du livre écrit en huit chapitres dont il expose les idées maîtresses.



Le Pr Michel Bisa présentant l'ouvrage/Adiac

Le note, à cet effet, le recensement de 237 groupes armés dont 121 sont actifs au Nord-Kivu et 116 au Sud-Kivu cités en annexe. La première partie, en quatre chapitres, porte sur le « Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation » géré par la Monusco. Ici, le professeur a dénoncé « un business autour de ce programme », affirmant : « Ce sont les mêmes individus démobilisés qui sont remobilisés et re-démobilisés » pour bénéficier des 100 dollars offerts dans ces contrées appauvries par la guerre.

Un chaos organisé

Evoquant la seconde partie, le chercheur a mentionné deux chapitres dont le sien, soulignant à son propos : « Il fait à la fois la socio-politique, la socio-anthropologie, la socio-économie et la socio-démographie des groupes armés ». De son côté, le Pr Joël Baraka Akilimali revient sur les questions éthiques, parlant de la neutralité axiologique des chercheurs face aux groupes armés.

La troisième et dernière partie qui comporte les deux derniers chapitres, 7 et 8, s'étend sur la « Dyna-

mique des groupes armés au Nord et au Sud-Kivu ». La conservation militarisée et mobilisation armée dans le parc Kahuzi-Biega constitue le propos du septième. Quatre chercheurs l'ont abordé, à savoir Romain Lwaboshi, Fergus Simpson, Yves Ikobo et Papy Mulume. Concentré sur le conflit dans la région de Béni et d'Irumu, le dernier chapitre du Pr Jean-Claude Kakule met un coup de projecteur sur « L'activisme des ADF (Forces démocratiques alliées) ». Un triste constat s'en dégage quant à leur réelle motivation comme l'a relevé le Pr Bisa : « Plus on étudie les ADF, moins on les comprend », poursuivant non sans consternation : « Chaque jour ils sont capables d'une violence inexplicable rationnellement ».

Éditeur de Groupes armés et développement en RD Congo, la FES le destine à une distribution gratuite et en a offert des exemplaires à l'assistance du jour. Une version électronique est de même disponible pour une plus large diffusion. C'est donc à dessein qu'a observé le Pr Bisa, « l'écriture scientifique est

atrayante, même passionnante, aisément accessible pour n'importe quel lecteur. Même un élève de l'école primaire peut lire ce livre ». Par ailleurs, a-t-il poursuivi, « les 168 ouvrages et articles cités dans les différentes bibliographies renvoient aussi bien aux textes les plus vieux qu'aux récentes productions scientifiques » sur la réalité des Kivu.

La nouvelle publication « restitue les dynamiques complexes de la naissance, du développement, du foisonnement, des morts et des résurrections perpétuelles des groupes armés qui pullulent et fragilisent le développement de la partie Est du Congo », a souligné encore le Pr Bisa. D'où tout l'intérêt à la lire afin de mieux comprendre la situation dramatique du pays et qui plus est, « l'aboutissement d'un long processus de fragilisation de l'Etat ». Car, de l'avis des auteurs, la RDC fait face à « un chaos organisé », avec la conviction qu'en 1994 a commencé une guerre internationale programmée » contre elle.

Nioni Masela

DÉFI DE LA SAPE

Nino Valenté remporte la deuxième édition

Le sapeur Nino Valenté dit l'homme des pièces rares a remporté, le 30 mars à Brazzaville, la deuxième édition de la compétition de démonstration et d'exhibition vestimentaire dénommée «Défi de la sape».

Devant un public hétérogène acquis aux valeurs de la sapologie ainsi que des autorités administratives dont les maires de Baongo, Bernard Batantou, et de Ouenzé, Marcel Ganongo, les quatre finalistes ont démontré leur savoir-faire en matière d'habillement. Après plusieurs mois de la compétition qui a mis aux prises plus d'une vingtaine de sapeurs issus de la capitale mondiale de la sape (Brazzaville), les gagnants ont été récompensés à l'espace Bolingo où s'est déroulée la finale. Les finalistes, à savoir MG de la sape (l'homme des couleurs difficiles), Nino Valenté (le patron des pièces rares) Mr le Maire de la sape puis, la seule femme, Bifouma internationale, ont eu droit à quatre minutes d'exhibition lors des trois sorties prévues. Avec différentes tenues, ils ont, durant leurs passages, défendu leurs styles vestimentaires, leurs techniques et leurs démarches.

Au finish, c'est Nino Valenté qui a séduit le jury et le public. Il a reçu une enveloppe de 2 000 000 FCFA. Le deuxième, Monsieur le maire, a empoché la somme de 1 000 000 FCFA tandis que la troisième, en l'occu-

rence Bifouma, a reçu 500 000 FCFA. Le dernier s'est contenté d'une enveloppe de 300 000 FCFA offerte par le parrain de cette édition, Marcel Ganongo. Le vainqueur a demandé aux « ngailats » (ceux qui ne savent pas rimer les couleurs) de faire désormais attention. « *Le secret, c'est l'application des normes de la sape. L'an passé, j'étais éliminé en quarts de finale et, aujourd'hui la classe, l'élégance et la beauté ont joué en ma faveur. L'initiative est louable car la sape est notre patrimoine. Les Congolais doivent en être fiers et travailler pour sa promotion* », a indiqué Nino Valenté.

Au nom de l'organisateur de cette deuxième édition du «Défi de la sape», le responsable de la communication et marketing à DRTV, Bob Lokoli, a salué l'engagement des sapeurs et des responsables de cette chaîne qui ont milité activement à la réussite de cette édition. Il a, par la même occasion, invité les sponsors et partenaires à manifester leur intérêt aux côtés des initiatives qui valorisent la culture congolaise.

« *L'objectif c'est promouvoir la sape car c'est un puissant*



Les finalistes posant avec les organisateurs/Adiac

vecteur de la divulgation de la culture congolaise. La sape touche plusieurs secteurs de la société. Aujourd'hui, les gagnants ont reçu des chèques et je pense qu'ils vont se lancer dans des activités économiques

et créer des emplois », a-t-il déclaré.

Les passionnés de la mode, de l'allure, des tissus et de l'élégance, particulièrement les adeptes de la religion « Kintendé », tissu en français, ont

loué cet événement qui est organisé par le groupe DRTV. Le rendez-vous est pris pour la troisième édition qui sera totalement ouverte aux autres départements du Congo.

Rude Ngoma

ARTS DE LA SCÈNE

Le collectif Arts plume égaye les enfants

Une session slam a été animée le 30 mars au Centre culturel Jean-Baptiste-Tati-Loutard par le collectif Arts plume, réunissant les enfants de plusieurs horizons venus partager leur amour du slam et des autres arts de la scène.



Une scène du collectif Arts plume au Centre culturel Jean-Baptiste-Tati-Loutard/Adiac

Pendant plus d'une heure, les enfants issus de plusieurs établissements scolaires de la ville ont presté en slam, chant et théâtre, bravant la peur et le stress. Nombreux se sont exprimés en déclamant des textes prônant l'amour, la paix, le vivre-ensemble, la préservation de l'environnement, etc. Des textes entrecoupés des mises en scène théâtralisées magistralement exécutées en compagnie de Patrik Kingué, Splendeur Sonia Nsika Mackanda, les formateurs du collectif. « *Notre but est d'apprendre à la jeunesse de prendre conscience en elle, de s'écarter des comportements déviants et de travailler d'arrache-pied pour être à l'avenir des citoyens modèles et dignes* », a dit Patrik Kingué, secrétaire national du collectif Arts plume. « *Nous voulons aussi donner à la jeunesse la possibilité de s'émanciper, de se découvrir et d'extérioriser son talent à travers les disciplines d'arts que nous leur enseignons* », a-t-il poursuivi. L'initiative a été favorablement appréciée par plusieurs enfants et parents, promettant d'y participer à nouveau avec plaisir.

En félicitant les enfants pour leur prestation réussie, Daniel Bongo Bouiti, directeur du Centre culturel Jean-Baptiste-Tati-Loutard, a demandé au collectif Arts plume de continuer à partager son savoir faire aux enfants en les initiant au slam et aussi dans l'écriture de textes pour en faire à la longue des talentueux écrivains, à l'instar de Jean-Baptiste Tati Loutard, dont le Centre porte le prestigieux nom grâce à son talent indéniable comme homme de lettres, écrivain et poète de renom. Il a ensuite demandé aux enfants et parents de fréquenter le Centre où se déroulent plusieurs activités aussi bien culturelles que sportives mais aussi des formations scolaires et académiques. Signalons que le collectif Arts plume, créé en 2016, existe aussi bien à Pointe-Noire, Brazzaville, Nkayi que Dolisie. Il est un centre de formation en art oratoire et de la scène (slam, rap, théâtre, comédie, etc.).

H.B.M.

PATRIMOINE

La galerie musée Makouiza démarre son projet

La galerie musée Makouiza a lancé officiellement le projet « Contribution au progrès de la reconnaissance et la recherche sur les œuvres d'arts antiques », le 30 mars, en présence de Marcel Ipari, directeur du musée national; Jean-Jacques Mbougou, directeur départemental du patrimoine et archives du Niari et de plusieurs invités.

Le projet est soutenu par la plateforme Tudumukaanu (Prenez de l'envol), par le biais de l'Espace culturel Yaro de Loandjili, et financé par l'Union européenne. Il prévoit l'organisation jusqu'en novembre prochain par la galerie musée Makouiza de plusieurs activités en vue de sa structuration, son développement et son rayonnement. « *Ce projet s'inscrit dans le but de lever les préjugés que se fait parfois le public des œuvres d'art considérées par certains comme des biens maléfiques appartenant au diable mais aussi va faire bénéficier au personnel du musée des outils nécessaires à la bonne gestion de leur tâche* », a dit Dilov Faouzikam Banzouzi, directrice générale de la galerie musée Makouiza. « *Le musée permet aux générations futures de mieux comprendre et d'apprécier la richesse et la diversité d'un patrimoine* », a-t-il ajouté.

En rappelant les objectifs de la plateforme Tudumukaanu, Guy Narcisse Goma Makanga, représentant le directeur de l'Espace culturel Yaro, a insisté sur la gestion efficiente des fonds alloués pour mener à bien le projet. C'est ce qui va justifier la confiance vis-à-vis des partenaires, a-t-il martelé. Selon Jean-Jacques Mbougou, directeur départemental du pa-



La photo souvenir lors du lancement du projet de la galerie musée Makouiza/Adiac

trimoine et des archives du Niari, « *la conservation du patrimoine qui assure la valeur ainsi que la souveraineté d'un peuple est un devoir indispensable pour notre nation. A l'issue de ce programme, la galerie musée Makouiza va s'inscrire dans le registre des musées de référence de l'Afrique centrale* ».

Pour Marcel Ipari, directeur du musée national, le musée c'est la mémoire d'un peuple, le terroir d'une civilisation. Il constitue une institution nécessaire voire vitale pour la culture d'un pays. La galerie musée Makouiza a été créée par Félix Makouiza, antiquaire et passionné des objets d'art, disparu il y a deux ans. Pendant cinquante-deux ans, il a consacré l'essentiel de sa vie en collectionnant

les objets d'art au nombre de 3000 allant des masques, statuettes, objets artistiques et culturels, tous fruits du génie créateur de la population.

Notons que le séminaire de renforcement des capacités qui a lieu du 1er au 11 avril est la première activité du projet « Contribution au progrès de la reconnaissance et la recherche sur les œuvres antiques ». Les principaux animateurs sont Marcel Ipari et Jean Jacques Mbougou.

Les autres activités prévues jusqu'en novembre prochain sont, entre autres, l'inventaire et la documentation des collections du musée, la réalisation du catalogue de la mise, la médiation culturelle,...

Hervé Brice Mampouya

SALON DU CHOCOLAT VERTUEUX D'HÉRISSEON

Une école pour représenter le chocolat malgache

«Edenia chocolaterie école de Madagascar» a représenté les producteurs de cacao malgache à la deuxième édition du Salon du chocolat vertueux d'Hérissou, dans l'Allier, en France.

Pour sa deuxième participation, Achille Rajerison, fondateur de l'école Edenia chocolaterie, a représenté les producteurs de cacao malgache. Reprenant le savoir-faire au programme scolaire de son école, il a, à nouveau, mis en lumière la fête de son pays auprès des visiteurs de la fin de semaine de pâques au Salon du chocolat vertueux au plan social et environnemental. « C'est un produit naturel fabuleux à portée de la main à valoriser en le transformant sur place, pour permettre de mieux en vivre », expliquait-il sur son stand, tout en proposant des dégustations des saveurs et arômes de l'océan Indien.

En exposition, des produits minutieusement sélectionnés issus des matières premières, « cacao », de première qualité provenant d'Ambanja, Brickaville, Mahanoro, Sambava, Manambato, et de la partie Est de la Grande île en collaboration directe avec des producteurs que nous formons à l'agroforesterie. Ces cacaos sont méticuleusement associés à du sucre, du lait, et du beurre de cacao, créant ainsi des chocolats aux saveurs distinctives, avec des nuances exquises de gingembre, de combava, d'huiles essentielles, d'alcools et des vins à base de cacao.

Ce fut également l'occasion pour Achille Rajerison de présenter son école fondée il y a deux ans, une école ouverte à tous au niveau national et international et qui offre des formations d'une semaine à un mois.

Marie Alfred Ngoma



Achille Rajerison, fondateur de l'école Edenia chocolaterie à Nanisana, Madagascar/Marie Alfred Ngoma

Lionel Berthet, co-organisateur de l'évènement

Pour ce géographe de métier, l'idée première est de mettre en valeur à la fois les producteurs de cacao et les chocolatiers s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement solidaire. C'est le cas de la mise en valeur des plantations de cacao d'Ange-Laurent Cuddy à Ouesso.



Conférence sur la traçabilité de cacao de Ouesso à la tablette/Marie Alfred Ngoma

Après moult expériences d'organisations de salons similaires en Savoie en France, Lionel Berthet œuvre désormais pour un chocolat vertueux. Cette inspiration lui est venue à la suite de sa rencontre avec trois personnes déjà impliquées dans le domaine du chocolat qui veillent à la traçabilité du cacao.

Il s'est agi d'abord de son entrevue avec Fabrice Petitgenet, fondateur de Camayos, et de Willy Ferrier, maître chocolatier, qui mènent un projet solidaire maniant humanisme et chocolat. Ils ont pour objectif de développer un village du Cameroun en commercialisant et transformant localement les

fèves de cacao en un chocolat au goût unique, équitable et bio, tout en améliorant significativement les conditions de vie des habitants.

Par la suite, il a rencontré Pascal Gontier du «Royaume du biscuit» à Hérissou, dans l'Allier, en France. C'est avec ce dernier qu'il a mis en place, en appui du réseau Croq'Ethiq', le concept d'un salon gourmand autour du chocolat vertueux, sans addition de sucres transformés, sans matière grasse, et plus encore, sans lécithine. L'objectif de ce salon consiste à vouloir redonner ses lettres de noblesse à la fève de cacao en faisant confiance aux rares artisans qui ont monté

une filière solidaire avec les pays producteurs de cacao, en somme : «de la fève à la tablette». De ce fait, promouvoir une production artisanale du chocolat dans le respect des terroirs et des producteurs. Par surcroît de ces démarches éthiques, garantir un prix à l'année au producteur, indépendamment des fluctuations du cours de référence, telle l'actuelle flambée du cours du cacao.

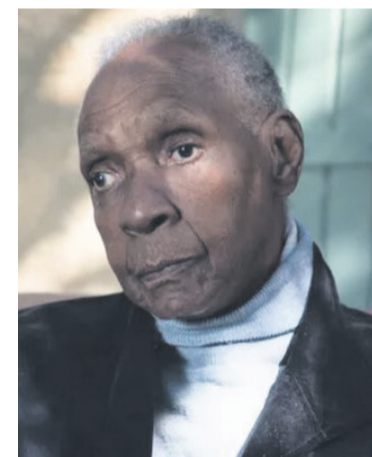
Pour une prise de conscience à propos de la filière cacao, rendez-vous est d'ores et déjà pris en avril 2025 pour un prochain salon du chocolat vertueux et des gourmandises artisanales.

M.A.N.

DISPARITION

La chercheuse d'Afrique Maryse Condé s'en est allée

Maryse Condé faisait partie de ces « chercheurs d'Afrique », titre de l'édition du Salon du livre africain de Genève en 2019, en hommage au livre d'Henri Lopes « Le chercheur d'Afrique ». Elle s'est éteinte dans la nuit du lundi 1er au mardi 2 avril, à l'âge de 87 ans, a indiqué son mari à l'AFP.



Des Antilles à l'Afrique, la romancière guadeloupéenne, révélée en France avec sa saga «Ségou» et couronnée en 2018 d'un «prix Nobel alternatif», s'est interrogée au fil d'une œuvre foisonnante et puissante sur la question de l'identité de part et d'autre de l'Atlantique. Toujours à la recherche de ce lien avec l'Afrique, elle a exploré notamment les thématiques du colonialisme, de l'esclavage et de l'identité. Un jour, elle avait confié ses regrets de ne pas avoir appris une seule langue africaine, répétant que le continent africain lui avait apporté « la fierté d'être noire ».

Cette même fierté enfouie en elle lui a permis de conclure son discours lors de la réception du Prix Nobel alternatif de littérature 2018 en ces termes : « Je suis heureuse, je suis fière, profondément fière, d'être celle qui a fait entendre sa voix, une voix qui, malgré ses malheurs, continue de dire non, une voix qui reste forte, qui reste magique ».

Professeure de littérature, romancière et journaliste guadeloupéenne à la reconnaissance internationale, elle laisse des dizaines de livres, des récits de voyages effectués à travers le monde en général, et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest et aux

États-Unis où elle se rendait régulièrement.

Maryse Condé est née en Guadeloupe en février 1937. Elle avait quitté son île à 16 ans pour rallier Paris, où elle a intégré quelques années plus tard l'École normale supérieure. Victime de racisme à son arrivée en métropole, elle a découvert les écrits des Martiniquais Aimé Césaire et Frantz Fanon et est devenue elle-même militante antiraciste.

Parmi ses ouvrages les plus connus, « Moi, Tituba, sorcière... Noire de Salem », qui évoque les États-Unis du XVII^e siècle, « Ségou », qui décrit la bascule du continent africain dans la colonisation. Elle a également reçu le prix de l'Académie française en 1988 pour son récit autobiographique « La Vie scélérate », énumère le site de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage dont elle était toujours membre du conseil scientifique. Elle fut la première présidente de l'ancêtre de l'institution Le Comité pour la Mémoire de l'Esclavage, entre 2004 et 2009.

M.A.N.



AVIS DE RECRUTEMENT N°367/OKNP/UG/RH/2023

Job title: Tourism and Commercial Development Manager Job location Odzala-Kokoua National Park and surrounding area Type of contract : 3-year fixed term.

Line manager: Park Management.

Place of employment: Mbomo.

Start date: 01 June 2024

Background

African Parks Network (APN) is a South African non-profit organization founded in 2000 in response to the decline of many protected areas and the biodiversity they preserve. Today, APN is responsible for managing 22 parks in 12 African countries.

In 2010, the Government of Congo and APN signed a 25-year Public-Private Partnership (PPP) agreement, renewed in 2020, to support the sustainable management of the Odzala-Kokoua National Park (OKNP) and the Lossi Gorilla Sanctuary (SGL). Created in 2001, the Odzala-Kokoua National Park (OKNP) covers an area of 1,354,600 hectares. It includes more than 100 clearings, is home to numerous protected species and provides a livelihood for the over 12,000 people living in its immediate vicinity.

Job description:

Primary Purpose

•Tourism and Commercial Development Manager will join Odzala Kokoua National Park (OKNP) as a key member of the Park Management Unit (PMU). He/she will be responsible for developing and implementing the most appropriate, sustainable and efficient sources of income, which are essential to ensure the long-term sustainability of the park and the Gorilla sanctuary of Lossi In particular, he/she will be responsible for:

•Development and implementation of a revenue generation plan with the objective of generating 25% of the park's budget in revenue by 2026

Tourism

•Negotiate and oversee all tourism agreements with relevant third parties in both the park as well as the sanctuary.

•Design, implement and execute OKNP tourism products, with a view to targeting the national and niche market and developing innovative offerings.

•Design and implement a marketing and communication plan in collaboration with APN

headquarters to: increase the visibility of Congo as a leading nature and wildlife destination in Central Africa; increase the visibility of OKNP in the country and support the launch of the first tourism products managed by OKNP.

•Coordinate the creation of tourism products related to gorilla research and habitation with the Operations and Research Department.

•Recruit, train and manage staff, with an emphasis on local labour and field guide development.

•Establish and manage relationships with key travel agencies and business partners, while ensuring synergies and economies of scale with other APN managed parks.

•Manage and oversee all OKNP guided activities, with a focus on quality, safety and customer satisfaction.

•Manage and ensure the collection of tourism revenues and proper follow-up of related administrative requirements such as allowance forms, entry and exit permits, etc.

•Monitor and manage the operational performance of tourism operations to maximize net revenue for the Odzala-Kokoua-Lossi foundation.

•Monitor and evaluate customer feedback and conduct market research.

•Ensure monthly and annual reporting.

•Identify partners for the growth and diversification of the tourism offer (implementation and operation, distribution).

•Liaise with the Operations team.

Revenue Generating Activities

•Conduct case studies (in partnership with the Research, Community Development and Human-Wildlife Conflict departments) to identify the most appropriate income-generating activities to be developed across the park, focusing on: sustainable bushmeat, fisheries, honey production, small-scale logging and other plant species in the eco-development zone of the park and its periphery.

•Investigate and, where appropriate, develop carbon credit sales in liaison with APN headquarters.

•Identify financial partners and private or institutional investors.

•Develop, sign and manage agreements with financial partners and/or investors.

•Develop, sign and manage agreements with implementing partners

•Identify and exploit synergies with regional partners (WCS, WWF, etc.) in order to develop sustainable value chains at the national level.

•Ensure and maximize market access and distribution of products.

•Manage and maximize the operational and economic performance of income generating activities.

•Ensure compliance with the community engagement strategy.

•Ensure constant communication and cooperation with the Community Development and Human Wildlife Conflict departments.

•Economic benefits for local communities.

•Local employment and capacity building (95% local workforce with dedicated training in place).

•Strong marketing and external communication in place.

What success looks like in 5 years' time

•25% of the park budget generated in revenue as per 5YBP targets.

•Sustainable, inclusive and effective network of Income Generating Activities (IGAs) in place around OKNP.

•Established, profitable, replicable and sustainable businesses.

•Proven diversification and maximization of OKNP tourism potential as per TDP.

•Strong relationships with donors, investors, operating partners, and travel agents.

•Strong relationships with the community and government.

•Revenues from tourism and IGAs benefit local communities and build a strong foundation for conservation.

•Visitor satisfaction and safety in the park.

Required qualifications, competencies and experience:

•Minimum 5-year experience of business development in Africa with proven outstanding results, specifically in Conservation projects.

•In-depth understanding of African markets and tourism.

•Strong marketing, management and administrative skills with previous successful experience(s).

•Demonstrable project management experience.

•Strong analytical and organizational skills.

•Proven ability to innovate.

•Result driven with a strong ability to work independently.

•Team player with the ability to work with multi-cultural and multi-field teams.

•High adaptability and ability to work in remote areas.

•Strong personal integrity and reliability.

•Computer skills (Excel, PowerPoint).

•Good report writing skills.

•Ability to produce professional written material in English and French for promotional and information purposes.

•Any relevant formal tertiary qualification with relevance to tourism or business management is a plus.

Key relationships

•Member of the Park Management Unit (PMU).

•Community Development, Human Wildlife Conflict and Research & Monitoring Managers.

•Head of Liaison Office.

•Government and Institutional Partners.

•Donors and investors.

•Concessionaires and tourism partners.

•Tour operators, travel agencies and commercial travel partners.

•Regional NPA partners (WCS, WWF, etc.).

•Other members of the management team.

Qualifications:

University degree relevant to the requirements of the position.

Language skills:

French/English: spoken, written (compulsory) Lingala is of added value.

How to apply:

To apply, please send your CV and covering letter to rh.odzala@africanparks.org by 01 May 2024.

We strongly encourage applications from women and Congolese candidates.

If you do not receive a reply from us within two weeks of the closing date, please consider your application unsuccessful.

CHAMPIONNAT NATIONAL LIGUE 1

AC Léopards, AS Otohô et l'Interclub se surveillent

La 17^e journée ayant pris fin le 31 mars a confirmé l'engagement de l'AC Léopards de Dolisie, de l'AS Otohô et de l'Interclub de jeter toutes les forces dans la bataille afin de survivre dans ce sprint final.

L'Athlétic club Léopards a été tenu en échec, au stade Paul-Sayal-Moukila à Dolisie, 2-2, face à l'AS BNG en match comptant pour la 17^e journée de la compétition. Malgré cette contre-performance à domicile, les Fauves du Niari conservent la tête du championnat avec 33 points, soit deux de plus que l'AS Otohô qui n'a pas pu faire mieux qu'un nul de 0-0 devant les Diables noirs.

L'Interclub a retrouvé le podium grâce à sa courte et précieuse victoire devant l'Etoile du Congo (1-0). Avec 30 points, cette équipe se donne ainsi les chances de viser les étoiles.

Le Club athlétique renaissance



AC Léopards de Dolisie/Adiac

aiglons, tenu en échec par l'AS Cheminots 0-0, occupe la 4^e position avec 28 points devant la Jeunesse sportive de Talangaï (27 points) battue par l'AS Vegas 0-2. Avec 17 points, le promu désormais 11^e se donne un peu d'air dans la course pour le maintien. V Club Mokanda a dominé de FC Kondzo 2-1, se classant septième avec 22 points, soit deux de moins que l'Etoile du Congo (24 points). Le FC Kondzo étant actuellement barragiste avec 15 points. L'AS Juk a eu raison du FC Nathalys 2-0, dépassant ainsi le FC Kondzo d'une unité.

James Golden Eloué

JEUX AFRICAINS D'ACCRA

Le Congo 39^e au classement général

Les 13^{es} Jeux africains ont officiellement pris fin le 23 mars dernier. Les Diables rouges n'ont pas pu faire mieux qu'en 2015 et 2019, occupant la 39^e place au classement général des médailles dominé par l'Égypte, le Nigeria et l'Afrique du Sud.



Les karatékas congolais au podium/Adiac

L'Égypte a écrasé la concurrence lors des Jeux d'Accra en obtenant 191 médailles dont 102 en or. Elle est talonnée par le Nigeria (121 médailles dont 47 en or) puis l'Afrique du Sud (106 médailles dont 32 en or). L'Algérie avec 29 or et la Tunisie 22 or complètent le top 5 devant le Ghana, pays organisateur (9 or).

A Accra, le Congo n'a pas pu glaner la moindre médaille d'or ni d'argent pour améliorer son classement. Il s'est contenté des cinq médailles de bronze dont quatre obtenues par les karatékas. Natacha Ngoye Akamabi a donné la 5^e médaille au Congo en occupant la troisième place des 200m en athlétisme avec un temps de 23"42. La 6^e médaille a échappé aux footballeurs dont la participation à ces jeux n'a pas été catastrophique. Les Congolais sont passés à côté d'une médaille de bronze en s'inclinant 0-2 face aux Sénégalais.

Cette édition d'Accra a confirmé la régression du sport congolais par rapport aux deux dernières organisées respectivement à Brazzaville en 2015 et à Rabat en 2019. A Brazzaville, les Diables rouges avaient occupé la 6^e place au classement général avec 8 or, 4 argent et 19 bronze. Au Maroc, ils s'étaient classés 34^{es} avec une médaille d'argent et deux de bronze.

Le Congo n'a pas maximisé ses chances d'obtenir plus de médailles au Ghana en réduisant lui-même au départ de Brazzaville la taille de sa délégation. Six fédérations sur onze ont pris part à cette compétition, notamment l'athlétisme, le badminton, le football, le judo, le karaté et le tennis de table.

La boxe, le beach volley, la lutte, la natation et le taekwondo ont été écartés par faute de moyens. Les conditions de voyage ont également joué un sale tour à la délégation congolaise. Les karatékas qui espéraient mieux n'ont pas eu le temps nécessaire pour évacuer la fatigue du voyage. Ils ont eu toutes les difficultés à entamer la compétition.

J.G.E>

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora

Albanie, 29^e journée, 1^{re} division

Réduit à dix à la 19^e minute, le Partizani Tirana prend un point à Laçi (1-1) et perd la deuxième place au profit du Vllaznia Shkodër (47 points contre 50), à sept longueurs d'Egnatia, le premier.

Remplaçant au coup d'envoi, Archange Bintsouka est entré à la 57^e minute alors que le score était acquis.

Allemagne, 27^e journée, 1^{re} division

Niels Nkounkou était titulaire au poste de milieu gauche « piston » lors du match nul de Francfort face à l'Union Berlin (0-0). Averti à la 38^e minute et remplacé à la pause. L'Eintracht est 6^e et dernier qualifié virtuel pour les play-offs, avec 41 points.

Allemagne, 31^e journée, 3^e division Sans Yann Mabella, non retenu, le Waldhof Mannheim s'impose 2-1 chez la réserve du Borussia Dortmund.

Allemagne, match en retard de la 20^e journée, 4^e division, groupe Nord

Oldenbourg s'incline à domicile face à Havelse (1-2). Aurel Lou-bongo-Mboungou était remplacé au coup d'envoi.

Angleterre, 30^e journée, 1^{re} division Sans Han-Noah Massengo, non retenu, Burnley fait match nul à Chelsea (2-2). L'équipe entraînée par Vincent Kompany est 19^e et avant-dernière.

Angleterre, 41^e journée, 3^e division Sans William Hondermarck, au repos, Northampton revient bredouille de Reading (0-1). Le promu est 11^e à neuf points des play-offs et à quinze longueurs de la zone de relégation à cinq journées du terme de la saison régulière, qui s'achèvera le 24 avril.

Angleterre, 41^e journée, 4^e division Malgré l'ouverture du score d'Of-frande Zanzala à la 42^e minute, Newport County est battu à Colchester (1-2). Associé à Evan en at-

taque, le natif de Brazzaville profite d'un bon travail de son comparse pour marquer du droit, depuis l'entrée de la surface, dans le but vide. Remplacé à la 68^e minute, il marque ainsi son 3^e but de la saison.

Autriche, 21^e journée, 2^e division Titulaire, Kévin Monzialo a été remplacé à la 71^e minute lors du succès de St-Pölten face à Amstetten (3-1).

Belgique, 27^e journée, 2^e division

Yannick Loemba ouvre le score à la 10^e minute lors du carton du RFC Liège face à Waasland-Beveren (5-1). Servi, sur corner, à l'entrée de la surface, le milieu offensif expédie un tir puissant dans l'angle opposé. Remplacé à la 83^e minute, il totalise quatre buts cette saison.

Bulgarie, 26^e journée, 1^{re} division Le CSKA 1948 bat Beroe 1-0, sans Ryan Bidounga, en tribune pour le second match de rang.

Chypre, 6^e journée des play-down, 1^{re} division

LAEL Limassol concède le nul 1-1 face à l'Ethnikos Achnas. Titulaire au poste de latéral droit, Ravy Tsouka Dozi a été remplacé à la pause, alors que le score était vierge.

Défaite sur le terrain de l'Apollon Limassol pour l'AE Zakakiou (1-0). Victor Matongo est entré à la 62^e minute, alors qu'Exaucé Nzaou n'était pas sur le banc.

Croatie, 28^e journée, 1^{re} division Sans Merveil Ndockyt, en phase de reprise, Gorica l'emporte 4-2 à Varadin.

Gorica est 6^e à 19 points du podium.

Ecosse, 31^e journée, 1^{re} division Loick Ayina était titulaire lors du revers de Ross County à Aberdeen (1-2). Sur le premier but, le natif de Brazzaville dégage dans son propre but un tir certes cadré mais de faible intensité de Mioviski (5^e min). Le jeune droitier est ensuite bien trop attentiste et tendre au marquage de Duk, qui se retourne trop facilement pour donner la balle de but à McGrath (78^e min).

Un match à oublier pour le défenseur de 21 ans prêté par Huddersfield.

Espagne, 30^e journée, 1^{re} division Grenade chute à Cadix (0-1) et reste dans la charrette : 19^e et avant-dernier avec 14 points de retard sur le premier non reléguable. Faitout Maouassa est resté sur le banc.

Espagne, 33^e journée, 2^e division Le Racing Santander va chercher les trois points à Gijon (3-2), avec Jordi Mboula titulaire et remplacé à la 87^e minute.

Grèce, 2^e journée des play-down, 1^{re} division

Kifisia s'écroule à Volos (1-4). Thievy Bifouma était titulaire et a joué toute la rencontre. Kifisia est 7^e et premier reléguable à deux longueurs du 6^e.

Roumanie, 2^e journée des play-offs, 1^{re} division

Cluj avance au ralenti après son match nul à Seps (1-1). Remplaçant, Durel Avounou est entré à la 82^e minute.

Roumanie, 2^e journée des play-down, 1^{re} division

Hermannstadt chute à Voluntari (0-1). Remplaçant, Kablan Ngoma est entré à la 71^e minute, après le but adverse.

Russie, 22^e journée, 1^{re} division

Ural prend un point chez le Spartak Moscou (0-0), sans Emmerson Illoy-Ayyet, resté sur le banc.

Russie, 25^e journée, 2^e division

L'Arsenal Tula est tenu en échec par Tyumen (0-0). Averti à la 36^e minute, Erving Botaka Yoboma a été remplacé à la 46^e.

Slovaquie, 3^e journée des play-offs, 1^{re} division

Le DAC Dunajska Streda prend un point à Ruzomberok (1-1). Capitaine, Yhoan Andzouana était titulaire sur le flanc droit de la défense. Suisse, 29^e journée, 1^{re} division

Le Servette s'incline à Winterthur (0-1). Titulaire, Bradley Mazikou a été remplacé à la 84^e minute.

Camille Delourme

SÉNÉGAL/INVESTITURE

Bassirou Diomaye Faye promet de ne pas décevoir ses compatriotes

Travail, éthique, solidarité, justice indépendante, souveraineté, pensée pour les martyrs de la démocratie : dans son discours d'investiture, le 2 avril, Bassirou Diomaye Faye a mis en lumière les thématiques présentées comme le socle de son action à la tête du Sénégal les cinq prochaines années.

Le nouveau président du Sénégal s'est engagé à renforcer l'unité et la stabilité de son pays, promettant à ses compatriotes de ne pas décevoir la volonté de rupture et la quête du changement systémique qu'ils ont exprimées, le 24 mars, en l'élisant avec 54,28% des suffrages exprimés. Il s'exprimait à l'occasion de sa prestation de serment en présence d'une dizaine de chefs d'Etat étrangers et des corps constitués nationaux.

Dans son discours de circonstance, Bassirou Diomaye Diakhar Faye a rappelé les souffrances endurées par le peuple sénégalais sur le chemin de la consolidation de la démocratie, et rendu hommage aux martyrs tombés au champ d'honneur pour cette cause. Le jeune président de 44 ans a aussi salué le combat des « anciens » qui ont œuvré au raffermissement de l'unité nationale, de la paix et de la stabilité du pays. Pour lui, la victoire du 24 mars est celle de tout



Bassirou Diomaye Faye

le Sénégal.

« C'est le Sénégal qui a gagné », a-t-il déclaré en substance, réitérant sa détermination à faire de son pays une nation portée par « le culte du travail, de l'éthique et de la discipline ». Il propose un projet fédérateur pour lequel il invite les Sénégalais vivant au pays et ceux de la diaspora à travailler main dans la main dans un Etat moderne où l'indépendance de la justice sera son credo.

Bassirou Diomaye Faye a évoqué les défis sécuritaires à l'échelle du continent africain. Pour les affronter, les Africains doivent faire preuve de solidarité, être guidés par une élite « décomplexée » ayant à cœur la volonté d'assurer le développement et le bien-être de tous, a-t-il prêché, ajoutant que les relations avec les partenaires ex-

terieurs doivent avoir pour base le principe du gain mutuel.

Situation un peu inédite mais dont on peut comprendre le sens coutumier, avant d'être salué par ses nombreux hôtes de marque, Bassirou Diomaye Diakhar Faye a été congratulé par ses deux épouses. Etaient présents à son investiture les chefs d'Etat de Mauritanie, du Ghana, de Gambie, de Sierra Leone, de Guinée-Bissau, du Nigeria, de Guinée Conakry, du Cap-Vert, le vice-président de Côte d'Ivoire, le président du Conseil national de transition (l'Assemblée nationale) du Mali, le Premier ministre du Rwanda, le président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, le président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et bien d'autres invités.

Gankama N'Siah

DÉPARTEMENT DE LA LÉKOUMOU

Le district de Bambama retrouve la lumière

Après près de trois ans dans l'obscurité, l'éclairage tant sur les grandes artères que dans les habitations a été rétabli le 30 mars, dans le district de Bambama, par la ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire, Irène Marie-Cécile Mboukou-Kimbatsa. Elle a foulé le sol de la localité pour apporter assistance aux victimes des tempêtes ayant effondré des maisons sur leur passage.



Les commerces reprennent vie à Bambama/Adiac

Au lendemain de la première nuit passée dans le noir, Irène Marie-Cécile Mboukou-Kimbatsa a remis en service le groupe électrogène d'une puissance de 350KVA, tombé en panne depuis 2020, plongeant ainsi le district dans l'obscurité avec pour seul éclairage la lumière du soleil qui ne dure que le jour. Ce groupe, précisons-le, est un don que l'ancien Premier ministre, Clément Mouamba, avait fait au district, il y a quatre ans.

En dehors de l'éclairage, la remise en service dudit groupe électrogène a permis aux tenanciers des bars-dancing, restaurants, boucheries et autres petits commerces dépendant de l'électricité de relancer leurs activités génératrices de revenus, même si le groupe n'est fonctionnel, chaque jour, que de 17h à 22h comme dans certaines localités du pays.

Rominique Makaya

PERSONNES VIVANT AVEC HANDICAP

Une plateforme exige le départ de Jean de Dieu Goma

Réunis en assemblée générale le 1^{er} avril à Ouenzé, 5^e arrondissement de Brazzaville, les membres de la Plateforme des organisations des personnes handicapées du Congo (Pophac) ont exigé le départ du secrétaire exécutif permanent du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap (CCPVH), Jean de Dieu Goma.

Les personnes vivant avec handicap, membres de Pophac, reprochent, entre autres, au secrétaire exécutif permanent du CCPVH, « l'incompétence notoire et la mauvaise gestion » ; le manque du respect de la loi organique de l'institution et évoquent la fin de ses deux mandats. A cela s'ajoutent des sanctions « illégales » infligées à trois conseillers, membres de la Pophac, et la mauvaise distribution des quotas de recrutement à la Fonction publique affectés aux personnes vivant avec handicap (PVH). « Le problème est de nous emmener à l'assemblée générale électorale afin que l'équipe soit changée. Nous remarquons une politique nocive qui s'exprime par la dictature. Au lieu de faire réellement la promotion des personnes vivant avec handicap, nous continuons à vivre l'enfer, c'est un véritable casse-tête chinois. C'est ainsi que nous sollicitons du président de la République la convocation de l'assemblée gé-



nérale électorale des conseillers et la mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante », a demandé le coordonnateur général de la Pophac, Serge D'Alain Bomoko. S'agissant du quota de recrute-

ment à la Fonction publique, il a demandé au gouvernement d'attribuer directement des postes budgétaires aux PVH comme c'était le cas avant 2015 où des notifications étaient faites aux

intéressés au lieu de passer par des ministères. Selon Serge D'Alain Bomoko, la pratique de notification a permis d'intégrer depuis 2011 environ 650 PVH à la Fonction publique.

Pour le coordonnateur adjoint de Pophac, Herman Koyo, le CCPVH qui est un organe de suggestion auprès du gouvernement a un bilan négatif. Il accorderait plus de privilèges aux associations membres de l'Union nationale des associations des personnes handicapées du Congo (Unhaco) dont l'actuel secrétaire exécutif permanent est fondateur. « Nous voulons soit sa démission immédiate, soit l'assemblée générale. Sur les vingt places accordées par le gouvernement aux PVH pour le compte du quota de recrutement 2023, il a donné dix à l'Unhaco, et les autres plateformes n'ont rien reçu. C'est une injustice à grande échelle, nous voulons du changement. S'il n'y a pas d'assemblée générale, nous allons organiser un sit-in pour l'enlever de force », a promis Herman Koyo, dénonçant la politique consistant à traduire certaines PVH devant la justice et les services de sécurité.

Parfait Wilfried Douniama